



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 MAI 2017

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-Présidente

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

M. Richard JEANMONOD, Membre du Bureau

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Pierre-Alain GAUD, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Vincent GILLET, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER

MM. Cédric EPENNOY, Olivier MONNERAT et Philippe ROCHETIN, Secrétaire

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : (modifié)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2017
2. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Election du Bureau du Conseil municipal – période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018

6. Rapports des commissions :

- a) Sociale du 27 avril
- b) Infrastructures et environnement du 2 mai
- c) Commissions réunies du 9 mai
- d) Economie et finances du 10 mai
- e) Enfance du 11 mai
- f) Aménagement et grands projets du 15 mai
- g) Economie et finances du 18 mai
- h) Culture et loisirs du 22 mai

7. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 74-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6
- b) D 75-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques
- c) D 87-2017 P : Modification du règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles
- d) D 76-2017 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2016)
- e) D 77-2017 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016
- f) D 79-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 2'650'000.- pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers
- g) D 80-2017 R : Crédit d'engagement entre CHF 2'500'000.- et 3'000'000.- destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée
- h) D 81-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 494'775.- pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève
- i) D 82-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 96'000.- pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly
- j) D 84-2017 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 230'000.- pour le déplacement et la transformation de l'école des Serves en maison de quartier
- k) D 85-2017 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 58'000.- pour l'assainissement du chemin des Pluviers

B. Résolution

a) R 08-2017 R : Adoption de la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

8. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

a) M 07-2017 R : Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales

b) M 10-2017 P : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

9. Pétition

a) Pe 02-2017 : Parking Arare centre

10. Questions

11. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Pierre Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous et en excusant les absences de Mme Rüegger, M. Epenoy, M. Monnerat et M. Rochetin, secrétaire, que M Righetti remplacera ce soir. Il fait également savoir que M. Gaud rejoindra la séance avec un peu de retard. Avant d'entamer l'ordre du jour, il annonce une proposition d'amendement à cet ordre du jour, à savoir l'ajout de la délibération D 87-2017.

La proposition d'ajouter la délibération D 87-2017 à l'ordre du jour de cette séance est acceptée par 18 voix pour, soit à l'unanimité. Cette délibération sera traitée au point 7, avant les comptes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2017

Le Président demande la correction suivante, en page 3, 1^{er} §, ligne 5 :

*'... des Verts, des Verts'libéraux, **des socialistes et des libéraux-socialistes** et la motion ...'*

Lire :

*'... des Verts, des Verts'libéraux **et des socialistes** et la motion ...'*

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 17 voix pour et 1 abstention, sous réserve de la correction demandée.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, le Président demande à Mme Glenna Baillon, qui succède au sein de ce Conseil municipal à M. Jeanmonod pour le Parti socialiste, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

Mme Baillon prête serment en déclarant : *'Je le promets'*, sous les applaudissements de l'assistance.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 2 juin 2017 et s'achèvera le 11 juillet 2017.

3.2. Visite de l'écoquartier des Vergers à Meyrin

Le Président rappelle que la visite de l'écoquartier des Vergers, à Meyrin, est prévue le vendredi 7 juin 2017. Il invite les conseillers municipaux à s'y inscrire auprès du secrétariat.

3.3. Tournoi des élus

Le Président annonce qu'ils sont sept inscrits pour le Tournoi des élus. Ils devraient donc réussir à constituer une belle et bonne équipe.

3.4. Projets de plannings des commissions, des séances du Bureau et des séances du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2017

Le Président rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu, sur leur place, les projets de plannings des commissions, des séances du Bureau et des séances du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2017. En l'absence de remarque sur ces plannings, le Président leur demande de les voter.

Les projets de planning des séances du 2^{ème} semestre 2017 sont acceptés à l'unanimité, soit par 19 voix pour.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

4.1. Tournoi annuel de l'Ascension

Mme Monbaron annonce que le FC Plan-les-Ouates organise son tournoi annuel de l'Ascension, aux Cherpines, les mercredi 24 et jeudi 25 mai 2017. L'apéritif est fixé le jeudi à 11H30.

4.2. Tournoi annuel de Pentecôte du Rugby club

Mme Monbaron informe que le Rugby club organise, quant à lui, son tournoi annuel de Pentecôte, le dimanche 4 juin 2017. Ce tournoi se déroulera également au stade des Cherpines.

4.3. Terrains des Cherpines

Mme Monbaron annonce que, juste après avoir terminé la dernière réalisation du terrain de football aux Cherpines, ils ont appris que l'Association suisse de football peut dorénavant homologuer des terrains qui disposent de certains éclairages LED. Des mesures seront donc prises pour les futurs terrains, mais en attendant, le Service de l'environnement et des espaces verts va tout de même mener une étude pour déterminer la rentabilité de ces éclairages et évaluer la pertinence ou non du remplacement des éclairages actuels. Les résultats leur seront communiqués à réception.

4.4. Inauguration de la nouvelle rampe du Skate parc

Mme Monbaron informe que l'inauguration de la nouvelle rampe du Skate parc était prévue le 6 mai 2017, mais a été reportée en raison des conditions météorologiques. Elle se déroulera le 24 juin 2017, le même jour que la Fête de la Musique, dans le courant de l'après-midi.

4.5. Tour du Canton 2017

Mme Monbaron annonce que la deuxième étape du Tour du Canton 2017, organisée par la Ville de Lancy, le 31 mai 2017, passera par la commune de Plan-les-Ouates, à proximité du Centre sportif des Cherpines et plus précisément au chemin des Longues-Rasses et au chemin du Pont-du-Centenaire.

4.6. Criterium cycliste genevois

Mme Monbaron informe que leur Commune accueillera également deux manches du criterium cycliste genevois les 24 mai et 28 juin 2017. Il s'agit d'une manifestation entièrement organisée par l'Union vélocipédique genevoise.

4.7. Lancy/Plan-les-Ouates Basket

Mme Monbaron informe que le Lancy/Plan-les-Ouates basket leur a annoncé la démission de leur Président pour des raisons de santé. Le comité assure collégialement la présidence du club jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui est fixée au 13 juin prochain.

4.8. Promotion du sport – Urban training

Mme Monbaron annonce que les premiers cours, dans le cadre de la promotion du sport '*Urban training*' ont eu lieu les 9 et 16 mai 2017, avec un succès certain. Ils ont, en effet, compté 23 inscrits pour 25 places disponibles. Pour rappel, les inscriptions se font rapidement sur le site www.urban-training.ch. Les cours ont lieu tous les mardis à 18H30, jusqu'au 19 septembre 2017, avec un rendez-vous devant la Mairie.

4.9. Incivilités

Mme Monbaron annonce qu'ils ont recensés 13 cas d'incivilités au mois d'avril 2017 : 9 cas de déchets, 3 cas de déprédation (1 à l'école de Champ-Joly où une barrière a été endommagée, 1 au stade des Cherpines où des marches en béton ont été cassées (ils ignorent si elles l'ont été par des skateurs ou autres), ainsi qu'1 cas à la Mairie, où le puits de lumière au-dessus de la cafétéria a été endommagé) et 1 tag.

4.10. Sécurité

Mme Monbaron informe qu'au niveau de la sécurité, la situation est relativement calme. Ils ont compté 5 cambriolages au mois de mars 2017 et 3 cambriolages au mois d'avril 2017. Les actions de prévention continuent. Elle relève tout de même qu'il y a eu un petit souci la veille de cette séance, à savoir le lundi 22 mai 2017, au niveau du bancomat de l'UBS où une personne s'est fait arracher son sac. Cette dernière est tombée et a dû partir en ambulance. Il semblerait que l'agence UBS de Plan-les-Ouates soit la cible, ces temps, de ce genre de personnes mal intentionnées. Elle demande aux conseillers municipaux de faire passer le message, afin que les gens soient vigilants, ce qui est toujours une bonne prévention.

4.11. Personnel

Mme Monbaron annonce qu'ils ont lancé le recrutement d'un nouvel agent, en remplacement de l'agent qui quittera son poste au mois de juin 2017.

4.12. Gens du voyage

Mme Monbaron informe que les gens du voyage sont toujours présents sur le territoire communal et alentours. Ils proposent des travaux dans les maisons. Une attention particulière est donc, comme d'habitude, toujours de mise.

4.13. Nouvel horaire de la police municipale

Mme Monbaron rappelle que le nouvel horaire de la police municipale a été mis en place. Un bilan sera effectué en fin de période et comme déjà annoncé, le travail du samedi de 12H00 à 18H00 sera suspendu, cet été, en raison du départ de l'agent précité, car ce poste ne pourra probablement pas être remplacé avant le mois de septembre 2017.

4.14. Cherpines

Convention

Mme Monbaron annonce qu'un premier projet de convention entre les communes et l'Etat sur la concomitance des arrivées des logements et des infrastructures de transport sera examiné lors d'une séance avec les magistrats des deux communes et du Canton, le 8 juin prochain. L'idée est d'aboutir à une première version qui sera présentée en commission avant l'été, puis de la consolider cet été pour la signer à la rentrée, après un second passage devant les commissions, au mois de septembre 2017.

Plan Localisé de Quartier (PLQ) du Rollet

Mme Monbaron informe que l'enquête publique s'est terminée samedi 20 mai 2017. La Commune a écrit au Canton pour demander quelques notifications et également, par courrier séparé, pour se plaindre de l'organisation de cette enquête, qui a eu lieu pendant les congés de Pâques et des dossiers qui sont arrivés à la Mairie à la dernière minute, juste avant l'ouverture de l'enquête.

Signature des actes pour l'acquisition de la parcelle dite 'Constantin'

Mme Monbaron annonce que la Commune a pu signer les actes pour l'acquisition de la parcelle dite 'Constantin'. Il s'agit d'une délibération qui avait été votée en 2014. Un certain délai s'était écoulé, notamment pour des raisons fiscales concernant les vendeurs. Ces actes ont donc enfin pu être signés la semaine passée.

4.15. Les Sciers

Concernant les Sciers, **Mme Monbaron** informe que les premières autorisations de construire qui ont été déposées pour les immeubles qui seront le plus proche de l'autoroute, n'ont toujours pas été validées par l'Office des autorisations de construire. Les premiers travaux sont ainsi retardés et devraient intervenir à la rentrée de septembre 2017. Ils concerneront la réalisation des premières dessertes de chantier, leur convention ayant été signée avec l'Etat de Genève pour utiliser la route de chantier de l'autoroute comme accès au chantier et le futur chemin de l'Essartage.

M. Gaud rejoint la séance à 20H18. (Ndlr : Le nombre des votants est, dès lors, de 20 personnes).

Concours paysagiste

Mme Monbaron annonce que le paysagiste retenu à l'issue du concours est le Bureau In Situ SA, de Montreux. Il travaillera de concert avec les architectes du périmètre pour mettre en œuvre le projet présenté au jury. Il a d'ores et déjà démarré sa mission en travaillant sur les espaces extérieurs des immeubles, afin de compléter les demandes d'autorisations de construire qui vont prochainement être déposées par la Commune. Pour l'anecdote, il s'agit du Bureau qui a créé les espaces publics du quartier Eikenott, à Gland, qu'il va leur être proposé de visiter.

4.16. Visite de quartiers

Quartier des Vergers à Meyrin

Mme Monbaron leur rappelle la visite du quartier des Vergers, à Meyrin, laquelle est prévue le vendredi 16 juin 2017, entre 14H00 et 17H00. Il s'agit d'une visite sur place qui leur permettra de mieux appréhender la densité et les gabarits dans les nouveaux quartiers et d'imaginer, par analogie, les gabarits des immeubles des Cherpines. Les conseillers municipaux et administratifs de Confignon seront également présents. Elle remercie les conseillers municipaux de bien vouloir transmettre leur inscription à Mme Merad, auprès du secrétariat général, afin que la Ville de Meyrin puisse organiser cette rencontre. La date limite d'inscription est fixée au 31 mai 2017.

Visite du quartier Eikenott à Gland

Mme Monbaron annonce qu'une visite du quartier Eikenott, à Gland, leur est également proposée. Suite aux contacts qui ont été pris sur place, avec l'entreprise qui a réalisé ce projet, une date a été retenue le vendredi 1^{er} septembre 2017, l'après-midi. Les conseillers municipaux recevront un mail du secrétariat pour s'y inscrire auprès de Mme Merad.

4.17. Séance de commission exceptionnelle

Mme Monbaron rappelle qu'une séance de commission exceptionnelle aura lieu le 30 mai 2017. Cette séance, qui a déjà été notée et annoncée, a pour objectif de permettre aux architectes des différents immeubles communaux, ainsi qu'au paysagiste du quartier des Sciers de leur présenter leurs projets avant la dépose de l'autorisation de construire. Cette commission aura lieu à 18H00.

4.18. Arbres du Mail

M. Durand informe que certains arbres du Mail sont désormais enlacés d'un genre de 'collier'. Les employés du Service des espaces verts équipent, en effet, les marronniers de pièges à phéromones contre la mineuse du marronnier. Et comme ils ont posé sur ces mêmes marronniers, un certain nombre de nichoirs à mésanges, puisque les mésanges mangent la

mineuse du marronnier, ils ne peuvent plus faire de traitements par pulvérisation, raison pour laquelle ces troncs sont nantis de ces colliers qui sont, en fait, des bandes de glu bloquant les larves qui pourraient soit descendre, soit monter sur l'arbre. Les pièges à phéromones qui se trouvent plus haut dans les arbres attirent les papillons et si ces derniers devaient passer devant les mésanges, ces dernières les mangeraient.

4.19. Aides d'urgence

M. Durand annonce que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a alerté, le 11 avril dernier, sur le risque d'un nombre élevé de morts dus à la famine, parmi dans les populations de la corne d'Afrique, du Nigéria et du Yémen. Lors d'un point presse à Genève, un porte-parole du HCR n'a pas exclu que cette crise soit pire que celle de 2011, quand 260'000 personnes étaient mortes dans la corne de l'Afrique en raison de la sécheresse. Il a noté, par ailleurs, qu'il y a d'ores et déjà une augmentation des déplacements de populations. Cette situation, selon le HCR, est le résultat d'une multitude de facteurs, tels que la sécheresse, le manque de fonds et les conflits qui provoquent des déplacements massifs de populations. Face à ce fléau, plusieurs associations ont sollicité la commune de Plan-les-Ouates pour une aide humanitaire d'urgence et le Conseil administratif a octroyé CHF 7'000.-, à quatre d'entre elles :

- A l'EPER (Entraide Protestante Suisse), pour le Soudan du sud où l'action sera mise sur la distribution d'eau potable pour 47'000 personnes environ, ainsi que sur la distribution de semences potagères et d'outils pour les cultiver.
- A Caritas Suisse, pour le soutien aux familles sud soudanaises réfugiées en Ouganda.
- A l'UNICEF pour des actions destinées aux enfants en Somalie, au Yémen, au Soudan du sud, ainsi qu'au Nigéria, notamment par la mise à disposition de laits thérapeutiques, de nourriture et d'accès à l'eau potable et aux médicaments.
- A la Croix-Rouge suisse qui renforce son soutien au Soudan du sud et en Ethiopie.

4.20. Plan d'information 'Ozone'

M. Durand informe que le Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants les informe que le plan d'information 'Ozone', saison estivale 2017, a débuté le 15 mai dernier. En cas de pollution excessive à l'ozone, ils seront tous informés de la situation sur les zones genevoises, romandes et françaises limitrophes par un message électronique, pour les personnes particulièrement sensibles.

4.21. Développement du tram à Plan-les-Ouates

M. Durand annonce qu'après avoir consulté l'ordre du jour de la prochaine session du Grand Conseil, il incite celles et ceux qui sont intéressés par le développement du tram à Plan-les-Ouates de lire les rapports sur toute une série de pétitions qui ont été déposées au Grand Conseil ; un rapport de majorité de M. Ducret et un rapport de minorité de Mme Moyard, sur les pétitions en faveur d'une prolongation du tram à Lancy et à Plan-les-Ouates. Elles sont au nombre de quatre. Ce sont les objets P-1943, qu'ils peuvent trouver sur internet. Leur lecture est assez intéressante, car ils y apprennent, par exemple, que toute une série d'habitants de Lancy avaient imaginé que le tram devait passer sur la route de Saint-Julien.

4.22. Réponse à la question de M. Rochetin, posée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017

M. Durand informe qu'il répondra à la question qui lui a été posée par M. Rochetin lors du dernier Conseil municipal, lors de la séance du mois de juin, ce dernier étant absent ce soir.

4.23. Spectacles donnés dernièrement

M. Magnin annonce que :

- Le spectacle *'Ali 74, le combat du siècle'* s'est très bien déroulé et a rencontré une bonne fréquentation avec 150 spectateurs.
- Le spectacle jeune public *'Je suis boue'* qui a eu lieu les 20 et 21 mai 2017 a également rencontré un beau succès. Il fera un bilan précis des présences ces prochains jours, puisque ce spectacle a eu lieu ce week-end.

4.24. Festival de la Cour des contes

M. Magnin informe que le Festival de la Cour des contes, qui a eu lieu du 28 avril au 7 mai 2017 et dont il a déjà pu faire un compte-rendu en commission, a encore vu augmenter sa fréquentation. Pour la première fois, ils ont franchi la barre des 5'000 spectateurs, avec plus de 80 % de taux de remplissage des salles et avec une météo qui, pour la deuxième année consécutive, leur a été favorable, puisqu'il a beaucoup plu le week-end principal. Ils sont donc très satisfaits de ce bilan.

4.25. 'Pleins feux' à La julienne

M. Magnin annonce que le Festival *'Pleins feux'* a débuté, à La julienne, le 15 mai et ce, jusqu'au 30 juin 2017. Dans ce cadre, des portes ouvertes ont eu lieu du 15 au 19 mai 2017.

4.26. 'Comptines et jeux de doigts'

M. Magnin informe que toutes les deux semaines, *'Comptines et jeux de doigts'* ont lieu à La julienne. Il s'agit d'un spectacle participatif qui fonctionne extrêmement bien. Ils ont compté, ce mois-ci, 75 spectateurs et accueillent environ entre 30 et 50 spectateurs à chaque fois.

4.27. Explo – Exposition des œuvres de M. Pradervand

Dans le cadre d'Explo, dans les couloirs de la Mairie, **M. Magnin** annonce une exposition de M. Pradervand, dont le vernissage a eu lieu le 12 mai 2017.

4.28. Abri du tram du Trèfle Blanc et mur du parascolaire

M. Magnin informe que l'illustration de Mme Fanny Hopf, prévue sur l'abri du tram du Trèfle Blanc est terminée. La deuxième fresque, celle du parascolaire, est en cours. Pour ces deux fresques, il y aura un vernissage public le 21 juin 2017, à 18H30. Rendez-vous à l'arrêt de tram du Trèfle Blanc, puis déplacement au parascolaire.

4.29. Visites guidées

M. Magnin annonce que des visites guidées ont eu lieu le 14 mai 2017, sur Plan-les-Ouates.

4.30. Inauguration du projet 'Qu'est-ce qui se tram ?'

M. Magnin informe que l'inauguration de la première ligne du projet *'Qu'est-ce qui se tram ?'*, qui va de France voisine à Plan-les-Ouates, a eu lieu le vendredi 19 mai 2017, avec environ 50 personnes. Un programme est à disposition à la Mairie, indiquant les différents tracés de ce projet international.

4.31. Présentation publique de la saison culturelle 2017-2018

M. Magnin annonce que la présentation publique de la saison culturelle 2017-2018 aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à La julienne, à 18H30.

4.32. Fête de la Musique

M. Magnin informe que la Fête de la Musique aura lieu les 23 et 24 juin 2017. Le programme, extrêmement local, leur a été présenté en commission. Ils ont décidé de faire appel aux groupes locaux qui utilisent habituellement les bâtiments communaux pour se produire sur scène à l'occasion de cette manifestation. La nouveauté est qu'ils utiliseront également La Julienne dans le cadre de cette Fête de la Musique, en plus de la Butte et de l'église catholique.

4.33. Cinéma en plein air

M. Magnin annonce qu'il leur parlera du cinéma en plein air lors du Conseil municipal du mois de juin 2017.

4.34. Fonds de décoration

M. Magnin informe que dans la cadre du Fonds de décoration, une exposition photographique du Grand Genève aura lieu cet été. Il leur en parlera également au mois de juin 2017.

4.35. Concert annuel de la Musique municipale

M. Magnin annonce que le concert annuel de la Musique municipale s'est très bien déroulé.

4.36. 'Lectures en herbe'

M. Magnin informe que des '*Lectures en herbe*' auront lieu cet été.

4.37. Représentation du 'Collectif Puck'

M. Magnin annonce qu'une représentation sur le genre, du '*Collectif Puck*', une association théâtrale de jeunes qui a ses locaux dans La Villa, a eu lieu le 18 mai 2017. Environ 200 personnes étaient présentes ; parents et enfants. Cela a donc merveilleusement bien fonctionné au niveau de la fréquentation, aussi bien pour le spectacle que pour le débat qui a suivi ce dernier.

4.38. Portes ouvertes pour l'accueil de l'association Dituria

M. Magnin informe que les portes ouvertes organisées par la plateforme interreligieuse pour l'accueil de l'association Dituria ont eu lieu la semaine passée. Tout s'est extrêmement bien passé en ce qui concerne l'organisation, la mise en place, les discours et la remise de la charte. Charte qui a été signée à Berne par les représentants musulmans suisses. Il remercie la plateforme interreligieuse et le Bureau d'intégration des étrangers pour l'organisation de cette manifestation qui mélangeait les trois communautés.

4.39. 'Nuits vivantes'

M. Magnin annonce que le dispositif '*Nuits vivantes*', qui est une intervention mixte entre des jeunes (prévention par les jeunes), la police municipale et l'action sociale, commencera le 9 juin 2017. La première soirée de formation a eu lieu, pour les jeunes, le 17 mai 2017.

4.40. Séance concernant le déplacement de l'école des Serves

M. Magnin informe qu'une séance concernant le déplacement de l'école des Serves, pour les associations et les personnes qui auraient des projets et qui souhaiteraient utiliser ce bâtiment, aura lieu le 30 mai prochain.

4.41. Remise des attestations d'apprentissage

M. Magnin annonce que la remise des attestations d'apprentissage aura lieu au mois de juin 2017.

4.42. Atelier d'alimentation

M. Magnin informe que l'atelier d'alimentation, qui a ses locaux à La julienne depuis des années, change de locaux pour différentes questions et notamment pour des raisons de sécurité et de déplacements et prendra ses nouveaux quartiers dans le restaurant de la Maison du Marais, en septembre 2017, avec l'acceptation de toutes les parties.

4.43. Les 25 ans de la ludothèque

M. Magnin annonce que la ludothèque fêtera ses 25 ans le 10 juin 2017.

4.44. Les 30 ans du jardin d'enfants 'Les Abeilles'

M. Magnin informe que le jardin d'enfants 'Les Abeilles' fêtera, quant à lui, ses 30 ans, le 13 juin 2017.

4.45. Repas des enseignants

M. Magnin annonce que le repas des enseignants est fixé au 19 juin 2017.

4.46. Mini festival de l'école Champ-Joly

M. Magnin informe que le mini festival de l'école Champ-Joly, s'est très bien déroulé. Il s'agissait d'un projet d'école présenté aux parents.

4.47. Visites à Berne pour les 8P

M. Magnin remercie les organisateurs des visites à Berne pour les 8P, lesquelles se sont également très bien passées.

4.48. Visite de la Mairie pour les 7P

M. Magnin informe que la première édition du projet de visite de la Mairie pour les 7P a eu lieu le vendredi 19 mai 2017. Deux classes y ont participé et cela s'est aussi très bien déroulé. Ils ont ainsi pu visiter la Mairie et cette salle du Conseil municipal. La prochaine visite aura lieu le lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 24 mai 2017. Mme Monbaron y représentera le Conseil administratif.

4.49. Promotions

M. Magnin annonce que les promotions des 8P auront lieu le 28 juin 2017 et pour tous, le 30 juin 2017.

4.50. Inscriptions pour les IPE (Institutions pour la Petite Enfance)

M. Magnin informe que les inscriptions pour les IPE laissent environ 150 personnes, de Plan-les-Ouates et hors Plan-les-Ouates (selon les critères), sur listes d'attente.

4.51. Inscriptions pour les écoles

M. Magnin annonce que les inscriptions pour les écoles verront une baisse d'1 classe dans les écoles du Pré-du-Camp et de Champ-Joly, mais une augmentation de 3 classes à l'école du Sapay.

4.52. Journées des entreprises – 4 octobre 2017

M. Magnin informe que la journée des entreprises aura lieu le 4 octobre 2017.

4.53. Assemblée générale de l'Aziplo (Association des entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates)

M. Magnin annonce qu'il a participé à l'Assemblée générale de l'Aziplo qui, entre autres, lui a permis par la suite, avec les contacts, d'apprendre que le traitement des oppositions au tram a lieu maintenant et ce, pour environ une année. Les constructeurs du tram prévoient le début des travaux pour le 1^{er} trimestre 2019 et la fin de ceux-ci pour décembre 2020.

4.54. Le Sapay

M. Magnin informe qu'ils sont en route pour que le restaurant scolaire soit pris en charge au niveau de la facturation, par le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire), ce qui sera une nouveauté également. Cela marche bon train pour la rentrée prochaine.

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2017 AU 31 MAI 2018

Le Président rappelle, conformément à l'article 6 du règlement du Conseil municipal, que le Bureau du Conseil se compose d'au moins quatre membres et d'au moins un membre par groupe représenté. Il convient donc d'élire un président, un vice-président, un secrétaire et un vice-secrétaire, ainsi que deux membres. Les élections ont lieu à main levée. A la demande d'un quart des membres présents du Conseil municipal, le vote a lieu à bulletin secret. Celui-ci n'étant pas demandé, le Président demande aux conseillers municipaux de voter en levant la main, afin de valider la nouvelle composition du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, qu'ils ont reçu sur leur place.

Le Conseil municipal accepte cette proposition par 20 voix pour, soit à l'unanimité. Le Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 sera donc composé comme suit :

Présidente	:	Mme Alexandra SAAS
Vice-président	:	M. Philippe ROCHETIN
Secrétaire	:	M. Roberto RIGHETTI
Vice-secrétaire	:	Mme Nathalie RUEGGER
Membres	:	M. Jean-Michel MEYLAN M. Pierre TORRI

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à h).

a) Sociale du 27 avril (annexe a)

M Gillet donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Infrastructures et environnement du 2 mai (annexe b)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Commissions réunies du 9 mai** (annexe c)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Economie et finances du 10 mai** (annexe d)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Enfance du 11 mai** (annexe e)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Aménagement et grands projets du 15 mai** (annexe f)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Economie et finances du 18 mai** (annexe g)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

h) **Culture et loisirs du 22 mai** (annexe h)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

A l'issue de ces lectures, **le Président** leur rappelle, une nouvelle fois, que les rapports écrits de commission doivent parvenir au secrétariat avant le Conseil municipal.

7. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 74-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 74-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances. La première a préavisé favorablement, lors de sa séance du 2 mai 2017, à l'unanimité, de même que la seconde, dans sa séance du 18 mai 2017.

M. Farinelli craint de briser cette belle unanimité car le principe de surélever ces immeubles ne lui plait pas, pour la qualité de vie du quartier. Il votera donc contre cette délibération.

M. Durand aimerait juste préciser à son préopinant qu'il ne s'agit pas là de voter sur le principe de surélever ces deux immeubles. Il s'agit d'une étude qui vise à analyser la faisabilité de surélever ces deux immeubles, mais, au préalable, de les assainir énergétiquement. Et c'est à l'issue de cette étude qu'ils reviendront auprès du Conseil municipal avec un crédit d'étude plus conséquent pour mettre en œuvre un projet qu'il ne connaît pas encore. Il estime qu'il est un peu prématuré de refuser cette surélévation qui sera juste étudiée en termes de faisabilité.

M. Rieben explique que, parfois, la surélévation permet d'autofinancer les mesures d'assainissement nécessaires à ces bâtiments des années 60.

M. Farinelli demande alors à M. Durand si cette étude comprendra aussi une variante sans surélévation.

M. Durand lui répond qu'il l'ignore, expliquant que ce n'est pas le mandat qui a été donné. Ce mandat stipule d'étudier aussi la faisabilité de la surélévation, la réponse peut donc aussi bien être affirmative que négative.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 74-2017 R par 18 voix pour et 2 abstentions.

b) **D 75-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 75-2017 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Infrastructures et environnement, laquelle, dans sa séance du 2 mai 2017, a émis un préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement par 8 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 18 mai 2017.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 75-2017 R, à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

c) **D 87-2017 P : Modification du règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles**

Le Président demande aux conseillers municipaux de voter l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 87-2017 P (annexe 3), qui a été rajouté à l'ordre du jour de cette séance. Cette dernière est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand rappelle, comme cela a été présenté et discuté en commission des finances, que leur Fonds de réserve pour mesures structurelles qui a été plafonné à 10% de la fortune était arrivée à son maximum et qu'il n'y avait plus la possibilité de compléter sa dotation. Raison pour laquelle le Conseil administratif propose d'amender cette proposition de règlement sur deux éléments : le premier en augmentant ce pourcentage à 20 % de la fortune, afin qu'ils puissent le doter suffisamment et le second, de leur permettre de le faire soit au budget, soit dans les comptes. Telles sont les deux modifications qui ont été présentées en commission des finances et qui ont rencontré l'assentiment unanime des commissaires.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 87-2017 P à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

d) **D 76-2017 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2016)**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 76-2017 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 10 mai 2017, un préavis favorable à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 76-2017 R par 19 voix pour et 1 abstention.

e) **D 77-2017 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 77-2017 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en Economie et finances, laquelle a également préavisé favorablement, dans sa séance du 10 mai 2017, à l'unanimité, avec des amendements.

M. Durand explique que dans la mesure où le Conseil municipal a accepté la modification du règlement du Fonds structurel, il leur est proposé d'allouer à ce dernier, CHF 9'000'000.- sur les CHF 9'300'000.- d'excédents de revenus. Ce qui nécessite de décomposer un peu la fortune, puisque ce Fonds de réserve pour mesures structurelles serait alors doté de CHF 23'000'000.-, à savoir les CHF 14'000'000.- préalables, plus les CHF 9'000'000.- qu'ils leur proposent d'y allouer ce soir. Raison pour laquelle cette délibération est amendée par rapport à celle qu'ils ont reçue lors du dépôt des comptes. Cet amendement, en point 6, est l'attribution qui leur a été proposée en commission des finances. Il s'agit de la seule modification proposée et cela ne change rien du tout, car il s'agit simplement d'une présentation différente. Il leur rappelle, en effet, que ce Fonds de réserve fait partie intégrante de la fortune de la Commune. Il s'agit donc juste d'un jeu d'écriture, au niveau des natures des positions, raison pour laquelle, ils peuvent le faire même au niveau de la clôture des comptes. D'autant plus que maintenant, le Conseil municipal leur a permis de le faire en modifiant le règlement.

M. Gaud a peu de doute à ce sujet. Néanmoins, souhaite s'assurer que le projet de délibération qu'ils ont reçu préalablement est suffisamment rétroactif pour qu'ils puissent l'appliquer dès maintenant.

M. Durand lui répond qu'ils ont vérifié légalement et que cela est tout à fait possible. Ils ne pourraient, certes, pas faire d'amortissements extraordinaires dans les comptes s'ils ont trop d'excédents, parce que cela impacterait les comptes, tandis que cette attribution n'impacte que le bilan, mais pas les comptes. Le résultat reste le même : CHF 9'300'000.- d'excédents de revenus. Simplement, leur répartition peut se faire soit en totalité dans la fortune, soit avec une partie dans ce Fonds de réserve. Il s'agit d'une sous nature de la fortune ; c'est donc dans la même enveloppe. Raison pour laquelle il est donc possible de le faire maintenant.

M. Gaud attire leur attention sur le fait qu'ils ont des opportunités et autant en profiter, mais fait remarquer que ce n'est pas pour autant un oreiller de paresse. Commencent-ils à percevoir un délai pour les modifications fiscales ?

M. Durand leur rappelle le sort que la population suisse a octroyé à la réforme RIE III. Ce projet est en train d'être remis sur la table, avec un projet fiscal 2017, dont ils ne connaissent pas encore les horizons, puisqu'il faut d'abord qu'il soit traduit au niveau du projet de loi au niveau de la Confédération pour après avoir des effets sur le Canton de Genève. Pour l'instant, l'échéance de 2019-2020 qui était attendue pour la réforme RIE III est probablement décalée d'une année. C'est du moins ce qu'il imagine, mais pour l'instant, personne ne peut le savoir. Sauf que, comme il a aussi déjà eu l'occasion de le dire aux membres de la commission des finances, dans la foulée, l'ACG (Association des Communes Genevoises) voyant que cette réforme fiscale n'avancait pas, a souhaité renforcer le mécanisme de l'équation financière intercommunale, qui lui, va impacter la commune de Plan-les-Ouates dès le budget 2018 par une contribution supplémentaire estimée, de mémoire, à CHF 1'500'000.- pour 2018 et CHF 2'200'000.- pour 2019. Dès le prochain examen du budget, ils vont être confrontés à des prélèvements supplémentaires au titre de la solidarité intercommunale, alors que ce n'était pas prévu à l'origine. Le calendrier de la réforme fiscale risque d'être un tout petit peu décalé dans le temps. Mais en revanche, le renforcement de la péréquation intercommunale a été 'accéléré', mais avec des effets moindre.

M. Gaud observe qu'il y a peu de temps, ils avaient demandé un examen précis de leurs budgets et de leurs comptes, parce qu'ils pensaient, à l'époque (il n'en pense pas moins aujourd'hui), qu'il était de leur responsabilité de pouvoir communiquer tout à fait clairement à leur population ces plus-values, explicables ou pas. Il conçoit qu'à titre exceptionnel ils puissent faire CHF 10'000'000.- de plus-values, mais quand cela se produit pendant 10 ou 15 ans, il serait assez légitime que les contribuables se posent la question de savoir ce que la Commune fait avec leur argent. Il estime qu'ils doivent pouvoir communiquer avec leur population. Ne faisant plus partie de la commission Economie et finances, il voulait simplement s'assurer qu'ils n'avaient pas mis cela au fond d'un tiroir. D'autre part, un budget doit correspondre à une réalité. A partir du moment où ils s'aperçoivent qu'ils ont des revenus, quoiqu'ils prévoient, de 10 ou 15 % au-dessus de leurs prévisions, ils ne devraient pas pouvoir tenir pendant 25 ans à ce tarif-là. Ceci dit, il est assez favorable à cette réserve, mais, comme il l'a dit, ils ne vont pas tenir encore des années comme cela. Il y aura forcément un moment donné, où, politiquement, certains groupes (qui seront suivis ou pas) ne vont simplement plus se satisfaire de cette situation. Certes, il n'est pas fondamentaliste, mais il pense qu'ils devraient quand même éclaircir la situation vis-à-vis de leur population. Il estime que cela éviterait tout quiproquo à venir. Mais bien entendu qu'il va probablement accepter ces comptes.

M. Durand le rassure en lui expliquant que l'étude est arrivée à son terme et doit être présentée lors d'une prochaine séance de la commission des finances. Ils doivent en rediscuter au niveau du Conseil administratif pour voir de quelle manière ils vont pouvoir communiquer autour de cette étude, ce qui n'est pas encore arrêté. Mais ils vont le faire.

Puisqu'il y a un peu de public ce soir, **M. Gaud** explique qu'il s'agit, en réalité, de réserves comptables. Il leur rappelle que les taux d'intérêts sont négatifs et qu'il pourrait leur être reproché de placer CHF 23'000'000.- à -23 %. Certes, cet exemple est absurde, mais en réalité, il estime important de le rappeler, non seulement pour eux, qui sont initiés, mais également pour le public. Pas que les gens se disent qu'ils sacrifient CHF 23'000'000.- pour rien du tout.

M. Durand confirme qu'il a parfaitement raison : il s'agit d'une opération strictement comptable et il rappelle que la commune de Plan-les-Ouates a CHF 100'000'000.- de dettes, ce qui est tout à fait normal puisque c'est notamment en lien avec le coût des bâtiments locatifs, sachant que les comptes de leurs immeubles de location sont dans leur fortune. La commune de Plan-les-Ouates est donc endettée et quand elle gagne de l'argent, cela diminue un peu sa dette.

Ils ne gagnent pas de sous et pour l'instant, à ce jour, ils ne sont pas soumis aux intérêts négatifs.

A l'issue de cet échange, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement n° 6.

Le Conseil municipal accepte cet amendement n° 6 par 19 voix pour et 1 abstention.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 77-2017 R, par 19 voix pour et 1 abstention.

f) **D 79-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 2'650'000.- pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 79-2017 R (annexe 6) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Aménagement et grands projets, qui a émis, dans sa séance du 15 mai 2017, un préavis favorable à l'unanimité, puis en commission Infrastructures et environnement, laquelle a également préavisé favorablement à l'unanimité, lors de sa séance du 16 mai 2017, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a émis, à l'instar des deux précédentes, lors de sa séance du 18 mai 2017, un préavis favorable à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 79-2017 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 80-2017 R : Crédit d'engagement entre CHF 2'500'000.- et 3'000'000.- destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 80-2017 R (annexe 7) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en séance des commissions réunies. Lors de cette séance du 9 mai 2017, la commission Infrastructures et environnement, ainsi que la commission Economie et finances ont, toutes deux, préavisé favorablement à l'unanimité, sous réserve des amendements dont ils vont pouvoir discuter.

M. Durand rappelle qu'il avait proposé deux amendements qui portent à la fois sur le montant, mais surtout sur le fait que les conseillers municipaux ont souhaité une version enterrée et sans accroche sur la route de Saconnex-d'Arve, avec le montant d'un crédit passé, du fait, à CHF 5'500'000.-. Il présente, sur la base d'un Powerpoint, les modifications que cela implique.

Le Président explique qu'ils modifieraient donc le crédit d'engagement qui passerait à CHF 5'500'000.-, ce qui représenterait la participation de la commune de Plan-les-Ouates et remplacerait la variante semi-enterrée, par une variante enterrée.

Sans objection de la part des conseillers municipaux, **le Président** soumet ces amendements à leur vote.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 20 voix pour, les deux amendements proposés.

Le secrétaire ad intérim donne ensuite lecture des *Décide*.

Mme Monbaron aimerait intervenir par rapport à une résolution qui arrive plus tard dans l'ordre du jour. Il s'agit de la résolution R 08-2017 R pour la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 qu'ils ont eu l'occasion de voir dans les caucus, vu qu'il y a eu passablement d'amendements qui ont été demandés au sein de la commission Aménagement. L'un de ces amendements était une proposition qu'elle leur faisait, en page 2, demandant à ce que l'accès à ce giratoire de la Milice, depuis la route de Saconnex-d'Arve, ne soit prévu qu'en direction de l'autoroute, sans sortie possible depuis celle-ci, sur les villages de Saconnex d'Arve-dessous, la route du Camp, etc., afin que les véhicules qui circulent sur l'autoroute ne s'échappent pas le soir et viennent polluer les villages. Il lui paraissait cependant intéressant que les véhicules qui viennent de la route du Camp puissent entrer sur l'autoroute à cet endroit de ce carrefour, puisque cela leur éviterait de traverser Saconnex d'Arve-dessous et de venir s'engorger sur la route du Camp. Ce sont donc deux choses liées, mais qui se contredisent, puisqu'ils conditionnent à cette délibération le fait qu'il n'y ait pas d'accroche à la route de Saconnex d'Arve et que dans la résolution, ils demandent, à contrario, qu'il y ait une possibilité d'entrer sur l'autoroute, mais pas d'en ressortir. Il faut donc soit le supprimer, dans la résolution, soit le modifier dans cette délibération. Il serait idiot de voter, dans deux documents, deux textes différents et de conditionner ce montant. Elle intervient juste pour attirer leur attention là-dessus. Ceci dit, elle conçoit tout à fait qu'ils puissent être contre cette idée. Il s'agit simplement d'une proposition qu'elle avait émise et qu'ils peuvent très bien enlever du projet de résolution si cela ne leur convient pas.

M. Chal fait remarquer que s'il n'y a pas d'accroche sur la route du Camp, comme il l'avait dit lorsque M. Barthassat était présent, toute la route de Compesières va descendre par le village de Saconnex d'Arve pour pouvoir prendre la route du Camp et se rendre dans la zone.

Mme Monbaron lui répond qu'elle n'a pas parlé de ne pas avoir d'accroche sur la route du Camp, mais sur la route de Saconnex d'Arve. Afin que les gens qui se trouvent sur la route de Saconnex d'Arve aient la possibilité de prendre ce giratoire et entrer sur l'autoroute pour éviter de rentrer dans Saconnex d'Arve-dessous et de descendre sur la route du Camp, mais que ceux qui sont sur l'autoroute ne puissent pas en sortir pour s'enfiler dans Saconnex d'Arve et éviter les bouchons.

Le Président demande à Mme Monbaron de confirmer qu'elle demande bien une modification au point 2 des *Décide*.

Mme Monbaron lui répond qu'elle les laisse faire comme ils veulent, mais qu'elle attire simplement l'attention sur le fait qu'il y a un texte d'un côté et une proposition de l'autre. Ils n'ont pas encore parlé de la résolution et ils n'ont pas du tout parlé de cette possibilité qui est nouvelle et qu'ils peuvent enlever. Elle trouve qu'il serait bien de mettre les mêmes choses dans les deux textes.

Concernant cette accroche à la route de Saconnex d'Arve, **M. Meylan** estime qu'il y a quand même un intérêt à rejoindre la position de Mme Monbaron, simplement du fait qu'il se demande bien comment vont se passer les entrées et les sorties pour le quartier des Sciers, sans cette accroche.

Mme Monbaron explique qu'il n'y aura pas d'accès, à terme, du chemin de l'Essartage sur la route de Saconnex d'Arve. Il y en aura pendant les travaux, mais pas après, ce sera fini. Tous les habitants qui sont dans le bas du quartier des Sciers du côté de l'autoroute accèderont à leur immeuble par en bas.

M. Meylan demande comment ils accèderont à l'autoroute.

Mme Monbaron lui répond qu'ils auront certainement un accès sur ce giratoire par leurs immeubles qui se trouvent en bas. C'est vraiment pour ceux qui arrivent depuis en haut, par la route de Saconnex d'Arve. Les gens qui habitent maintenant dans le quartier des Sciers et les gens qui sont dans le quartier de la Chapelle ne pourront pas forcément passer par en bas et devront passer par la route de Saconnex d'Arve pour accéder à cet endroit.

Cette proposition, dans sa globalité, y compris la proposition de Mme Monbaron paraît tout à fait intéressante à **M. Gaud**. Néanmoins, il est quelque peu déçu du fait qu'ils n'aient pas eu l'attitude de prendre contact, au préalable, avec les autres communes. Il estime que vis-à-vis de l'Etat, si toutes les communes préoccupées émettaient le même avis qu'eux, le poids aurait été différent. Alors évidemment, il fait bien la différence entre Lancy, Carouge et Bardonnex, mais il y a deux types de communes. Certes, il ne connaît pas aussi bien leurs comptes de les leurs, mais il y a des communes qui auraient les moyens. C'est un choix politique. Et il y a des communes qui sont véritablement en difficulté, auquel cas, vu la petite taille de ces communes, voire, vu les petits montants que cela représente, il pense qu'en se mettant autour d'une table, ils pourraient aller encore plus loin et leur proposer de les soutenir. Il est évident que les intérêts ne sont pas les mêmes pour Plan-les-Ouates que pour Bardonnex ou d'autres communes. Mais il pense que vis-à-vis de l'Etat, ce même amendement, venant des cinq ou six communes concernées, aurait eu un poids beaucoup plus massif. Et peut-être un peu moins arrogant, parce qu'il est vrai qu'à Plan-les-Ouates, il suffit de dire : *'Il n'y a qu'à'* et c'est fait. Mais on ne lui enlèvera pas de la tête que Carouge ou Lancy, s'ils le veulent, ont aussi certaines opportunités financières. Cela n'engage que lui, mais il pense que cela aurait pu renforcer leur position.

Sans refaire tout l'historique qu'il a déjà fait soit en commission, soit ailleurs, **M. Magnin** explique qu'il faut se rendre compte qu'ils se sont vu quatre fois avec le Département et les communes concernées, convoqués en plénière par le Département, pour voir ce que les communes préconisaient et ce qu'elles avaient voté au final. Il leur rappelle les chiffres qu'ils peuvent retrouver dans le procès-verbal d'une des deux commissions, à savoir CHF 1'000'000.- pour telle commune, CHF 2'000'000.- pour telle commune, CHF 500'000.- pour une autre, etc. Ici, le texte qui a été amendé et qui leur est proposé est celui qui a été voté à l'unanimité par ces deux commissions. Et effectivement, peut-être qu'il faudrait se montrer plus ferme dans le texte pour le plan directeur cantonal. Concernant ces liaisons L1-L2, dont les prévisions de construction sont quand même en 2023, c'est une discussion qui doit encore être menée. Il s'agit de bien marquer le point sur cette accroche sur Saconnex d'Arve. Ils se doutent bien que le Département viendra en rediscuter avec eux pour voir ce qui peut être fait et quels sont les mesures qui peuvent être prises pour aller plus loin et enterrer toute la route. Concernant cette accroche, il pense que, de toutes manières, sur quasiment toutes les variantes il y avait au moins un chemin de rebroussement qui revenait sur la route de Saconnex d'Arve, combien même cela passait dessous. Ici, ils proposent que ce soit sans accroche, sans rien du tout. En tout cas, les deux commissions étaient favorables à cela. Maintenant, il s'agit de bien montrer

les deux volontés, c'est-à-dire que la Commune est prête à comprendre cette route, mais pas à n'importe quelles conditions et de donner le message qu'ils sont prêts à entrer en matière, on sent qu'ils sentent bien les besoins, mais avec ce qui concerne Plan-les-Ouates. D'où cette proposition, pour la L1, de ne pas avoir d'accroche à Saconnex d'Arve, quitte à mettre un peu plus d'argent. Il parle en son nom, car le débat sur ces deux textes n'a pas eu lieu au sein du Conseil administratif, en proposant de maintenir ce texte tel quel, afin qu'il soit une base de discussion ferme avec l'Etat qui, il peut le leur garantir, viendra rediscuter par rapport à cette délibération.

Le Président demande s'ils modifient le point 2.

Mme Monbaron suggère de le laisser ainsi et d'enlever la proposition qu'elle avait faite dans la résolution, afin d'avoir le même texte dans les deux documents.

M. Rieben estime qu'il s'agit d'un point important et souhaiterait quand même que Mme Monbaron, en quelques mots, leur résume un peu l'un et l'autre.

Mme Monbaron explique que s'ils se situent sur la route de Saconnex d'Arve en direction de Saconnex d'Arve-dessous, ils vont se trouver, soit sans accès sur ce giratoire et sur cette nouvelle route à créer, ce qui fait que les voitures vont traverser Saconnex d'Arve-dessous et descendre ensuite sur la route du Camp, soit avec la possibilité de tourner pour s'engager sur ce giratoire et sur l'autoroute, mais sans possibilité de sortir de l'autoroute pour rejoindre Saconnex d'Arve-dessous, afin que les voitures ne s'échappent de l'autoroute s'il y a des bouchons. Mais comme l'a dit M. Magnin, c'est un élément qui est arrivé après, qui n'a pas été discuté en commission et qui n'a pas été suffisamment réfléchi. Le fait de le retirer de la résolution et de ne pas le faire, quitte à ce que, par la suite, dans d'autres discussions, ils puissent couper la poire en deux et dire à l'Etat qu'ils ne veulent pas d'accroche à la base, mais qu'ils seraient éventuellement d'accord d'avoir uniquement un accès dans le sens de l'entrée, ne lui pose pas de problème. Ils peuvent donc ne pas modifier ce texte et enlever sa proposition de la résolution.

M. Durand informe que l'Etat va de toute façon revenir avec cette délibération, puisque, il le rappelle ce n'est pas le projet qu'il leur a soumis. Ils vont donc devoir en rediscuter et l'issue de la discussion lors de cette séance des commissions réunies était aussi d'avoir une position de négociation. Il ne faut donc, à son avis, pas l'affaiblir maintenant et évidemment conserver la cohérence entre les deux documents. De toute façon l'Etat reviendra pour leur expliquer que ce n'est pas possible. Ils devront donc de toute façon l'amender plus tard, d'une manière ou d'une autre.

M. Gillet revient sur ce qu'a dit M. Durand à la fin de la commission réunie, à savoir sur le fait d'avoir une base, un point de départ pour les négociations futures, de dire qu'ils ouvrent la porte à cette route. Mais ils poussent peut-être l'Etat dans ses retranchements avec une route complètement enterrée et pas d'accroche. Au moins, cette version-là a le mérite de la clarté. Tandis que s'ils commencent déjà à dire qu'ils ne veulent pas d'accroche, mais quand même une entrée, effectivement, il pense qu'ils affaibliraient leur position. Il serait donc aussi d'avis de laisser ce texte tel quel et de modifier la résolution par souci de cohérence, sachant qu'effectivement, comme cela a été dit, ils en reparleront bientôt.

M. Rieben demande s'ils peuvent décider, par exemple, de ne pas modifier ce texte, mais de porter à l'ordre du jour d'une prochaine commission Aménagement, la variante proposée par Mme Monbaron.

S'il ose s'exprimer en son nom propre, bien qu'il ne fasse pas partie de cette commission, le **Président** se dit d'accord avec cette proposition. Il suggère ensuite de voter les remarques sur les amendements tels qu'ils leur sont présentés.

Le Conseil municipal accepte les remarques sur les amendements proposés par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 80-2017 R par 19 voix pour et 1 abstention.

h) D 81-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 494'775.- pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 81-2017 R (annexe 8) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Economie et finances, laquelle a émis, dans sa séance du 18 mai 2017, un préavis favorable à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 81-2017 R, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

i) Paiement D 82-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 96'000.- pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 80-2017 R (annexe 9) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 2 mai 2017, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances, laquelle a également préavisé favorablement à l'unanimité, dans sa séance du 18 mai 2017.

En l'absence d'interventions, le **Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 82-2017 R, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

j) **D 84-2017 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 230'000.- pour le déplacement et la transformation de l'école des Servas en maison de quartier**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 84-2017 P (annexe 10), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin précise, comme il est mentionné dans l'exposé des motifs, que la principale partie est en lien avec l'énergie, à savoir l'installation de panneaux solaires et que l'autre grosse partie concerne le déplacement de la place de jeux. Une autre partie, moindre, concerne l'aménagement intérieur, dont des thèmes de sécurité, tels que des parois coupe-feu et des exigences ou des normes pour les vestiaires-douches et d'autres éléments qui ont été demandées par les Services de l'Etat à réception du projet. Il y a aussi l'installation d'une paroi supplémentaire dans la cuisine pour bien marquer la séparation entre l'utilisation privée et l'utilisation publique, comme ils ont déjà pu en discuter. Ce ne sont pas d'énormes montants. Les deux choses principales sont donc le déplacement de la place de jeux, l'énergie, pour mettre ce bâtiment en lien avec le solaire et des modifications intérieures pour répondre aux normes. Cela ne repousse pas la date du projet par rapport aux demandes d'autorisation qui ont été faites, car des compléments d'autorisation peuvent être faits pendant les travaux.

Le Président annonce que le Bureau du 9 mai 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, en commission Social, ainsi qu'en commission Economie et finances.

M. Favre annonce que le groupe PLR préconise un vote sur le siège.

M. Magnin souscrit personnellement à cette demande et salue la sagesse du groupe PLR.

Le Président fait remarquer qu'on leur avait promis des travaux pour cet été et que cela permettrait effectivement d'aller plus vite.

M. Tinguely demande s'ils ont vraiment besoin de commencer rapidement comme cela. S'ils le renvoient en commission est-ce qu'ils ratent un délai ? Il s'interroge parce que de manière générale, il est plutôt partisan de renvoyer les projets en commissions, afin qu'ils puissent en discuter. Il pose la question, mais il n'est pas du tout opposé, à titre personnel, à un vote sur le siège, car il est favorable à cette délibération.

M. Magnin explique qu'il n'y a pas d'urgence concernant ces ajouts par rapport au projet de base. Cependant, en votant sur le siège ils s'assurent de ne pas perdre de temps. Il ne sait pas comment l'Etat peut réagir et faire perdre du temps, face à ces éléments ajoutés, déjà que le retour des autorisations leur a fait perdre deux mois. Il ne peut pas se placer à la place du Canton et des services. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'en votant sur le siège, ils ont la garantie de ne pas perdre de temps. Mais il n'y a effectivement pas de caractère d'urgence.

M. Chal rappelle que ce projet devrait normalement se faire pendant les vacances scolaires. Pour lui, l'urgence elle là. Il est clair que s'ils attendent que l'Etat leur donne une réponse dans deux ou trois mois, ce ne sera pas fait pendant les vacances. Faire cela pendant qu'il y aura l'école va être compliqué ; il faudra bloquer les rues, les enfants ne vont plus pouvoir sortir, ce ne sera pas possible.

M. Magnin explique qu'effectivement, leurs espérances étaient de démarrer les travaux en juillet-août 2017 pour les finir en septembre-octobre 2017. Là, ils n'en sont pas responsables. Selon ce qui est annoncé, ils pourront démarrer les places de jeux à partir du 19 juin 2017, mais

les travaux pour le déplacement de l'école, en tant que telle, se feraient à fin août 2017, avec les droits de recours, etc. Le directeur de l'école a déjà été informé de ces prévisions et du fait que les Services de l'Etat ne leur laissent pas le choix actuellement. Et effectivement, avec cet ajout, s'ils votent tout de suite, ils tiennent ces délais-là. Mais il ne peut pas prendre de décisions à la place de l'Etat et savoir s'ils vont leur demander des compléments.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de voter cet objet sur le siège.

Le Conseil municipal accepte de voter cette délibération sur le siège par 16 voix pour et 4 abstentions.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet donc ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 84-2017 P, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

k) D 85-2017 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 58'000.- pour l'assainissement du chemin des Pluviers

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 85-2017 P (annexe 11). Cette dernière est acceptée par 20 voix pour, à savoir à l'unanimité.

Comme il l'a déjà dit en commissions diverses et variées dans lesquelles il a présenté ce dépassement, **M. Durand** explique qu'il s'agit d'un financement de canalisation de quartier au chemin des Pluviers qui, bien qu'étant une canalisation privée, a été considérée par la Direction générale de l'eau comme une canalisation d'importance nécessitant l'intervention communale (les riverains les ont, du reste, remerciés). Il se trouve que ce projet était un des premiers projets qui a été fait sous le 'règne' du remboursement par le FIA (Fonds Intercommunal d'Assainissement). La validation préalable des différents montants par les services de l'Etat et les services communaux a été très 'conservatrice', s'il ose dire. Et du coup, il y a eu des dépenses supplémentaires pendant le déroulement des travaux, qui n'avaient pas été prévues, notamment dans le poste '*Divers et imprévus*', ce qui explique ce dépassement de crédit. Il a aussi eu l'occasion de se plaindre au sujet du processus, sachant qu'ils en ont été informés relativement tard, car cela fait plus d'une année que ce montant a été dépensé. En revanche, le côté tout à fait rassurant et le côté positif, c'est qu'ils ont d'ores et déjà l'assurance que ce dépassement est intégralement pris en charge par le FIA, car ils ont bien reconnu que là, il y avait eu des erreurs de jeunesse. Il n'a donc pas plus d'explications à leur fournir que celles qu'il a déjà fournies en commission des finances et en commission Infrastructures. Il les encourage donc à clore cette opération par un vote sur le siège.

Le Président annonce que le Bureau du 9 mai 2017 préconise également un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition de vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte la proposition de voter cette délibération sur le siège par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote sur le siège du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 85-2017 P par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Résolution

a) R 08-2017 R : Adoption de la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette résolution R 08-2017 R (annexe 12) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Aménagement et grands projets, laquelle a émis, dans sa séance du 15 mai 2017, un préavis favorable par 7 voix pour et 2 abstentions, avec les amendements dont ils ont parlé lors du vote de la délibération D 80-2017 R.

Mme Monbaron rappelle que la version 'P' de cette résolution a donc été présentée au Conseil municipal du mois dernier, avec, dans les *Décide*, une seule phrase qui disait de préavis favorablement/défavorablement l'adoption de la première mise à jour du plan directeur cantonal. Ils avaient bien précisé, à ce moment-là, qu'ils n'allaient pas expliciter dans cette résolution initiale les remarques qu'ils souhaitaient faire puisqu'ils voulaient en parler en commission, raison pour laquelle le Conseil municipal avait renvoyé cette résolution initiale en commission. Lors de cette commission, ils ont eu l'occasion d'avoir une présentation des modifications qui avaient été prises en compte par le Canton par rapport à la précédente version de ce plan directeur cantonal, à savoir quasiment rien et l'occasion que tout le monde s'exprime sur les remarques à apporter sur le projet de résolution qui leur est soumis actuellement. Les remarques qui ont été formulées par la commission sont clairement de pouvoir indiquer dans les *Considérant* de cette résolution que le Conseil municipal s'était déjà prononcé en 2011 et en 2013 sur ce plan directeur, qu'il avait formulé des remarques et qu'aucune d'entre elles n'avait été prise en compte par le Canton qui n'avait pas fourni d'explications sur le fait de ne pas vouloir tenir compte de ces remarques. Cela a donc été rajouté dans les *Considérant*, au 8^{ème} paragraphe. Par la suite, il a été relevé, lors des discussions en commission, qu'il y avait deux résolutions qui avaient été votées en 2011 et en 2013 et qu'il serait bon de pouvoir reprendre les arguments qui avaient été formulés à l'époque, s'ils n'avaient pas été pris en compte dans cette nouvelle mouture du plan directeur cantonal. Donc, le texte qui a été rédigé et qui leur a été présenté pour les caucus de la semaine passée et qui figure ici, sur l'écran, reprend les remarques qui avaient été formulées en 2011 et en 2013 et dont le Canton n'avait pas tenu compte, ainsi que différentes remarques qui ont été formulées dernièrement en commission. Elle demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent qu'elle leur donne lecture de cette partie de la résolution qui a été nouvellement formulée ou s'ils en ont suffisamment pris connaissance en caucus et qu'ils sont d'accord avec le texte.

Cette lecture n'étant pas souhaitée, **Mme Monbaron** précise que, par rapport aux discussions qu'ils ont eues précédemment, il y aurait un amendement à formuler qui consiste à supprimer, dans la deuxième page, sous le point Thématiques Mobilité (Fiches B), la 3^{ème} puce : '*Que l'accès à cette infrastructure, depuis la route de Saconnex d'Arve ...*' Il s'agit donc soit de la

supprimer, soit de la modifier en indiquant qu'aucun accès à cette infrastructure ne soit prévu depuis ou vers la route de Saconnex d'Arve pour bien exprimer qu'ils ne veulent pas de liaison. Pour sa part, elle propose de la retirer tout simplement, ce qui sera plus simple et plus clair pour tout le monde.

M. Favre informe qu'ils ont remarqué dans les *Considérant* de cette résolution, qui a été largement élaborée par le Service des constructions (un beau travail), le *Considérant* n° 10 : '*Vu la résolution R 06-2015 adoptée par le Conseil municipal en date du 10 novembre 2015, concernant la densification supplémentaire aux Cherpines ...*', ainsi que le suivant : '*Vu la volonté de la Commune mainte fois affirmée de ne pas avoir de logements à livrer aux Cherpines avant la mise en service de la ligne du tramway, dans le quartier,...*' sont des éléments qui leur semblent inutiles dans cette résolution. Ils proposent donc de les supprimer. Il leur a envoyé un message à ce sujet expliquant que cela faisait doublon. Le deuxième fait doublon avec l'élément, en page 4, où ils parlent déjà de ne pas livrer de logement avant la présence du tram à la route de Base.

M. Rodriguez relève également que la résolution est très bien rédigée. Elle montre qu'il y a eu un gros travail en commission et il rebondit sur ce qui a été dit tout à l'heure quant au fait qu'ils font référence, dans les *Considérant*, aux résolutions 2011 et 2013. Il constate, cependant, que des parties de densification sont prévues sur la route de Saint-Julien. Il s'agit donc de densification vers l'intérieur. Or, ils savent que ces densifications vers l'intérieur se font généralement le long d'axes structurants de mobilité de transports lourds. Et dans la résolution de 2011, ils mentionnaient justement que la Commune s'interrogeait sur le fait qu'il n'y avait pas eu de développement de la zone située entre la route de Base et le chemin du Grand-Voiret, du côté des Fraisiers. Il s'agit-là d'une poche qui persiste, où il y a un axe de transports lourds. Le tram y passe et densifier à cet endroit serait dans une continuité logique de tout ce qu'il y a sur l'avenue du Curé-Baud et de toute cette densification déjà existante. En densifiant à l'entrée, au chemin des Vuattes, du côté de la route de Saint-Julien, il craint que l'espace public ou l'espace rue qui est mentionné à un moment donné, soit plus difficile à réaliser parce que, de facto, cela part du principe qu'ils peuvent densifier sur l'ensemble de la route de Saint-Julien. Or, depuis des années, ils parlent toujours de la route de Saint-Julien et de ce qu'il y a au sud et ce qu'il y a au nord. Il propose donc d'ajouter cette question de la densification de la zone villa située entre la route de Base et le chemin du Grand-Voiret, pour que ce soit en cohérence avec cette densification et selon les termes de M. Longchamp pour faire passer la pilule il y a quelques années, diversifier et différencier de la couronne urbaine qui se distingue très bien sur les différents plans du plan directeur cantonal.

Mme Monbaron explique que ce sujet a, en effet, été abordé lors de la dernière commission Aménagement et qui a été soumis au vote de la commission. Cette dernière a décidé de ne pas reporter cette remarque qui avait été formulée en 2011 et qui n'avait d'ailleurs pas été retenue par le Canton, simplement parce qu'il y a déjà de nombreux logements et habitations qui vont arriver au quartier des Cherpines. Il y a des soucis de mobilité qui sont connus et qu'ils appréhendent pour la suite et il y a la fermeture du chemin de la Mère-Voie, avec une mobilité pour les gens de ce quartier de villas qui va devoir se faire en interne et dont ils ne savent pas encore exactement comment cela va se passer. Le souhait de la commission était donc de ne rien demander pour l'instant, de voir comment cela allait fonctionner au niveau de la mobilité avant de rajouter encore des logements à cet endroit. C'est un vote qui a donc été exprimé en commission, mais sur lequel ils peuvent, bien entendu, se déterminer à nouveau ce soir. Par rapport à la densification à l'entrée de Plan-les-Ouates et notamment autour du quartier des Vuattes, il faut savoir que cela fait déjà bien quelques années que l'Etat leur met la pression là-dessus. Cette pression qui leur est mise est simplement due au fait que la gare du CEVA n'est pas loin. Il est donc clair que, comme le disait M. Rodriguez, la volonté du Canton est de

densifier où il y a des infrastructures de transports lourds, ce qui semble quand même logique. Il faut savoir qu'ils avaient demandé au Canton de pouvoir déjà mener des études sur ces périmètres qui incluait une requalification de la route de Saint-Julien. A ce jour, ils ne peuvent pas dire qu'ils étaient pleinement satisfaits de ce qui leur a été présenté. Ils sont aussi estimé que l'Etat avait choisi un Bureau, ils ne savent pas vraiment sur quels critères, qui ne leur paraissait pas spécialement concerné par le fait de faire quelque chose de joli, parce que ce n'était pas vraiment le cas. En tout cas, les projets qui leur ont été présentés ne leur ont pas paru découler d'études très approfondies. C'est donc un ouvrage qu'ils vont remettre sur le métier quand il sera temps. Ils ne sont pas spécialement pressés pour le moment.

M. Rodriguez rebondit sur ce qui a été dit et sur un point qui est mentionné dans cette résolution, qui indique que ce secteur n'est pas prioritaire. S'ils regardent le parcellaire sur cet endroit-là, c'est un des secteurs, justement, les plus simples à développer, où poser une modification de zone pour pouvoir densifier. Mais ils sont toujours dans cette stratégie de vouloir attendre un peu plus concernant la question de tout ce qui touche la zone située entre la route de Base et le chemin du Grand-Voiret. Il y a là une multiplication de petites parcelles où la densification ne se fera pas du jour au lendemain. Et ils pourront attendre une à deux générations, voire plus, pour qu'il y ait une densification concrète. Et elle se fera petit à petit. Il souhaitait simplement clarifier ceci.

M. Gillet explique que si la densification du quartier des Voirets n'a pas été retenue en commission, c'est toujours par souci de cohérence avec les Cherpines. Afin qu'ils ne disent pas, d'un côté, qu'ils s'opposent à la densification dans le quartier des Cherpines pour des raisons de mobilité et d'accès et que de l'autre côté, dans ce document, ils indiquent qu'ils veulent densifier les parcelles qui se trouvent juste à côté. Cela ne lui semblait pas très cohérent. C'est pour cette raison, justement, qu'ils ne voulaient pas indiquer dans ce document la question des Voirets,

Pour répondre à ce qui a été dit, **M. Valentin** ce dit encore une fois surpris de voir que ce sont les Verts qui veulent bétonner tout le Canton. C'est quelque chose qui lui échappe, mais peut-être qu'ils ont leurs raisons. Ce quartier n'a effectivement jamais été concerné par un déclassement dans l'immédiat, ce qui permet justement une biodiversité. Cela offre une espèce de petit poumon vert. Il rappelle que ce parcellaire, comme cela a été dit, ce sont des jardins, des jardins avec toute la biodiversité qu'ils présentent. Ceci dit, ils ne vont pas épiloguer là-dessus pendant des heures, de toute manière, ce n'est pas dans le plan directeur cantonal 2030. Mais si jamais, il rappelle qu'il a fait plier M. Hodgers aux Corbillettes et il se réjouit de les voir au référendum.

M. Farinelli souhaite revenir sur la proposition de M. Favre et effectivement, il y a une redondance par rapport à l'alinéa qui concerne la mise en service du tram. Peut-être qu'ils pourraient, pour être cohérents, remplacer ceci en mettant un *Vu* en fonction du plan directeur de quartier qui a été adopté sur ces différentes mesures qui ont été adoptées conjointement par les deux communes et l'Etat et qui servent de base pour les *Considérant* qui se trouvent en-dessous. Ceci dit, il est vrai que ce qui est important ce sont leurs commentaires sur les fiches. Ce qui apparaît au niveau des *Vu* est d'importance plus relative, mais il serait d'avis de maintenir le premier *Vu* concernant la densité, en sachant qu'ils modèrent un peu leurs propos dans la partie du corps du texte et effectivement, de remplacer ce *Vu* sur le tram par un *Vu* pour prendre en considération le plan directeur de quartier qui avait été accepté par les deux communes et l'Etat.

A l'issue de ce débat, le Président fait voter la proposition de M. Favre de supprimer les *Vu* n° 10 et 11.

Le Conseil municipal accepte la proposition de M. Favre de supprimer les Vu n° 10 et 11, par 10 voix pour, 2 abstentions et 8 refus.

Le Président fait ensuite voter la proposition de Mme Monbaron de supprimer le paragraphe, à la 2^{ème} page, sous *Thématiques 'Mobilité (fiches B)*, la 3^{ème} puce : *'Que l'accès à cette infrastructure, depuis la route de Saconnex d'Arve, ...'*

Le Conseil municipal accepte cette proposition par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Farinelli propose, quant à lui, de rajouter un Vu faisant référence au plan directeur de quartier voté par les communes de Confignon, de Plan-les-Ouates et par l'Etat.

M. Rieben ne comprend pas l'intérêt de cet amendement et demande à M. Farinelli de leur fournir quelques explications.

M. Farinelli explique que dans ce plan directeur de quartier, il y a un certain nombre de principes, entre autres, le fait qu'ils souhaitent en faire un écoquartier. Ils ont beaucoup travaillé pour obtenir un consensus et avaient y avaient également ajouté cette notion de : *'Pas de tram, pas de construction'*. Il semble donc assez logique de le mentionner, car cela justifie leur prise de position dans la zone des Cherpines.

Mme Monbaron s'excuse de ne pas être tout à fait d'accord avec cette interprétation. En rajoutant cette phrase qui était, sauf erreur de sa part, *'Vu l'adoption par le Conseil municipal du plan directeur de quartier relatif aux Cherpines'*, ils regardent en arrière. Car elle aimerait quand même rappeler qu'il était fait mention, dans ce plan directeur de quartier, d'une certaine densité qui n'a pas été respectée par l'Etat, puisqu'il y a une demande de densification supplémentaire. Et que dans le cadre des travaux qu'ils ont faits, depuis, dans les ateliers, les séances qu'ils ont eues avec l'Etat, le comité de pilotage, etc., ils ont quand même passé un peu ce plan directeur de quartier, vu qu'ils ont 'accepté' une certaine densification supplémentaire sur le plan localisé de quartier n° 2, en contrepartie d'une convention à signer par rapport aux phasages, à l'arrivée des mesures d'accompagnement et des mesures de mobilité. A son avis, ils doivent montrer, à ce stade-là, qu'ils veulent cette convention qui est en rapport avec le phasage et ils ne doivent pas tout le temps regarder derrière et ressortir ce plan directeur de quartier qui, de fait, n'est plus au goût du jour, vu que ce qu'il y a dedans n'est plus au goût du jour. Certes, il y a beaucoup d'éléments qu'ils vont garder dans ce plan directeur de quartier, tel que l'écoquartier et pour lesquels ils vont se battre pour aller de l'avant, mais ce qu'il y a dans le plan directeur cantonal ne remet pas en cause toutes ces notions. Pour elle, rajouter cette mention dans ce document serait une fausse bonne idée.

M. Meylan comprend un peu les réticences de Mme Monbaron. Il faudrait juste savoir, en prenant un peu de recul, à quoi servent ces *Considérant*. Parce que si ces derniers servent à appuyer ce qui vient juste après, l'élément qui est apporté par M. Farinelli a du sens. Maintenant, s'ils estiment qu'il faut essayer de préserver ce qui va se faire dans le futur, c'est-à-dire, cette convention et que de revenir sur ce plan directeur de quartier risquerait de mettre en cause et de 'crisper' un peu cette convention, c'est autre chose. Mais il lui semble que le sens des *Considérant* est tout de même d'amener un certain nombre d'éléments. S'ils veulent appuyer les choses, ils le mentionnent. S'ils se disent que ce n'est peut-être pas très malin, ni très subtil de revenir là-dessus et qu'il vaudrait mieux, maintenant, partir de l'avant sur cette convention, ils ne le mentionnent pas.

A l'issue de ces prises de parole, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Farinelli de mentionner le plan directeur de quartier voté par les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates, ainsi que par l'Etat.

Le Conseil municipal accepte cette proposition par 11 voix pour et 9 refus.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette résolution R 08-2017 R, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

8. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 07-2017 R : Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur cette motion M 07-2017 R (annexe 13) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 21 mars 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Sécurité, prévention et communication qui a émis, lors de sa séance du 3 avril 2017, un préavis favorable par 7 voix pour et 3 refus, sous réserve d'amendements, ainsi qu'en commission Infrastructures et environnement, laquelle a également, dans sa séance du 2 mai 2017, préavisé favorablement par 7 voix pour, 1 abstention et 1 refus.

(Ndlr : Le document est projeté à l'écran afin de présenter les amendements acceptés en commission Sécurité. Cependant, les amendements mentionnés en bleu ne correspondent pas à ceux apportés en commission. Les commissaires s'en étonnent.)

M. Tinguely explique que la commission Sécurité a déposé un amendement proposé par M. Gillet. Ce serait donc une bonne chose que ce dernier le présente.

M. Gillet répond qu'il aurait souhaité que cet amendement soit noté, car ils l'ont effectivement modifié en commission. Il ne se souvient plus exactement de la formulation exacte, mais, sauf erreur, il s'agissait d'étudier la possibilité d'adopter des mesures complémentaires à la vidéosurveillance. Dans l'idée, simplement, d'ouvrir la porte et de ne pas rester uniquement sur les caméras de surveillance, mais d'étudier d'autres mesures qu'ils pourraient prendre pour éviter les incivilités dans les déchetteries. Il s'étonne de ne pas voir, sur ce document, l'amendement qui a été accepté en commission Sécurité.

Il semble logique à **M. Righetti** de se pencher sur cette proposition que M. Gillet a faite en commission et qui leur paraissait acceptable au niveau de la motion.

M. Tinguely précise que ce qui est apparu en bleu, à l'écran, sont les amendements qu'ils souhaitent déposer, après avoir lu quelques déclarations. Il les avait transmis au secrétariat afin qu'ils puissent être saisis d'avance. Mais ce n'est pas grave ; il les leur présentera après avoir discuté de l'amendement de M. Gillet. Il propose donc de les supprimer et de commencer par voter, en effet, l'amendement de la commission Sécurité, avant de continuer le débat ensuite.

M. Righetti prend note du formalisme qui leur est proposé ce soir. Il rappelle à M. Tinguely que celui-ci est habituellement le premier à indiquer du doigt les autres qui ne font pas correctement les choses. Il se dit quelque peu surpris que ce texte soit déjà arrivé avec ces deux amendements proposés par les Verts ce soir.

M. Favre pense qu'il faudrait prendre le temps de lire les procès-verbaux des séances de commission et propose que ce point soit reporté à la prochaine séance.

Mme Monbaron qui, entretemps, a retrouvé le procès-verbal de la commission Sécurité, lequel n'a pas encore été approuvé, informe que l'amendement de M. Gillet y est bien noté et rédigé comme suit : *'La commission demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mesures complémentaires à la motion.'* Elle précise que cet amendement avait été accepté par 8 voix pour, 1 refus et 1 abstention et que la motion amendée a été, quant à elle, acceptée par 7 voix pour et 3 refus.

M. Valentin relève que cet amendement n'a pas été discuté au préalable, en dehors de la commission. Raison pour laquelle il propose de le voter directement, faisant savoir qu'à son avis, ce dernier enlève toute substance à la motion. Il annonce donc que le groupe MCG s'y opposera absolument car cela sort totalement du cadre de la motion qui avait été déposée.

M. Rodriguez estime, quant à lui, qu'apporter un peu d'humanité dans ces nouvelles déchetteries 3.0, avec ce 2^{ème} point qui permet d'envisager d'autres mesures d'accompagnement, peut être une chose intéressante. A contrario, son groupe soutiendra donc cet amendement.

M. Rieben n'est, à priori, ni pour, ni contre, mais estime que M. Gillet devrait leur dire ce qu'il entend par mesures d'accompagnement.

M. Gillet explique que l'idée était de ne pas se réduire aux caméras de surveillance, qu'il soutient par ailleurs, mais de pouvoir élargir un peu le champ. Comme mesures complémentaires, il y a effectivement, pour les encombrants, la possibilité d'installer des bennes sur le territoire communal, de réfléchir à des choses qui peuvent être transmises par communication, comme les levées de déchets ou autres. Il estime que cela ne dénature nullement la motion. Il est d'accord pour les caméras de surveillance dans certaines déchetteries, mais pense qu'ils peuvent aussi réfléchir à d'autres mesures pour éviter les incivilités, ce qui rendra, finalement, l'action de la Commune que plus efficace.

M. Durand pense qu'effectivement, l'objectif qu'ils poursuivent tous est de supprimer les incivilités. Cette motion propose une solution qui permettrait de les supprimer. Il rappelle que la déchetterie de l'Abérieu est tout de même celle où il y a énormément d'incivilités, malgré le fait qu'il y ait des caméras de surveillance. Il pense que le Conseil administratif accueillera avec bienveillance le fait de pouvoir diversifier un peu les mesures. Et du reste, c'est ainsi que l'administration est en train de travailler. Pas seulement sur la proposition d'installer des caméras de surveillance, mais aussi sur des mesures complémentaires.

M. Valentin propose, à ce moment-là d'apporter la précision suivante : Au lieu de lire : *'D'étudier la possibilité de...'*, lire : **'En complément, d'étudier la possibilité de ...'**. Cela dénaturera moins cette motion qui était très précise.

M. Magnin souscrit à la proposition de M. Gillet, dont il n'avait pas connaissance en commission. C'est-à-dire qu'il rejoint finalement ce qu'a dit M. Durand ; il n'y a pas qu'une seule mesure qui est possible pour régler ce problème réel sur les déchetteries et qu'effectivement, à son avis, mais c'est le Conseil municipal qui décide, avant de penser aux

caméras, il serait bien de regarder toutes les possibilités pour régler un certain nombre de problèmes. Ils ont vu la nature de ces incivilités qui sont, pour la plupart, sur les photos, des cartons et il pense qu'il y a d'autres mesures auxquelles ils peuvent réfléchir avant de sortir l'artillerie lourde et si les deux choses devaient être complémentaires, ils le feront, bien évidemment. Il estime que la réflexion doit être plus large que la réponse la plus simple et qui n'est peut-être pas forcément la plus efficace, à savoir l'installation de caméras.

M. Rieben estime qu'en continuant ainsi ils vont en discuter des heures et pourquoi vont-ils en discuter des heures ? Parce qu'il y a confusion ; c'est-à-dire que certains veulent exprimer deux choses distinctes sur la même motion. Ce qui serait, à son avis, plus clair, serait de conserver cette motion sans la modifier et libre à M. Gillet ou à n'importe qui d'autre de proposer une deuxième motion qui, à ce moment-là, pourrait parler de ces mesures d'accompagnement.

M. Gillet soutient ce qu'a proposé M. Valentin pour clarifier un peu sa position, afin qu'il n'y ait pas de malentendu et éviter que, finalement, avec cet amendement, ils en viennent à ne pas installer de caméras de surveillance en ne proposant, du coup, que des mesures complémentaires. Ceci dit, dans complémentaires, il y a, en effet, 'complément'. L'idée est donc de dire : *'Il faut installer des caméras de surveillance, mais pas dans toutes les déchetteries, seulement où cela s'impose'*. Certes, cela ne suffira effectivement pas à faire disparaître les incivilités, mais il pense que l'idée de cet amendement est d'avoir un consensus un peu plus large au sein de ce Conseil municipal, de sortir de l'éternel clivage gauche/droite. Il estime qu'ils pourraient avoir une position intermédiaire en disant qu'il peut être utile d'avoir ces caméras, mais que cela ne se justifie pas partout et n'est peut-être pas non plus suffisant pour régler tous les problèmes d'incivilité. Ainsi, cela ne dénature pas la motion, mais vient juste lui ajouter une plus-value.

M. Farinelli se dit assez sensible à ce qu'ont dit les conseillers administratifs et au fait qu'il y a un certain nombre de mesures qui peuvent être prises pour éviter les incivilités, ce qui est leur but à tous. Il en a discuté en famille et il semblerait qu'il y ait des choses extrêmement pratiques au niveau des déchetteries qui font que les gens se donnent la peine d'y amener leurs déchets. Le problème étant qu'ils les laissent ensuite sur place sans les mettre dans les bennes. Il y a certainement d'autres raisons à cela et la vidéo surveillance n'est peut-être pas la meilleure solution, parce que dans ce cas-là, même s'il y a des caméras et que les gens déposent leurs déchets hors champ de ces caméras, cela ne résoudra pas le problème. Alors effectivement, il y a des gens de bonnes volontés qui veulent amener leurs déchets à la déchetterie, mais qui n'arrivent pas à les mettre dedans parce que c'est trop haut, trop sale, ou autre. Il n'est donc pas convaincu que les caméras soient la meilleure solution pour résoudre ce problème.

Le Président accepte encore quelques interventions, mais leur demande de ne pas trop faire durer le débat.

M. Righetti rappelle que sur les photos qui ont été présentées, il n'y avait pas que des cartons ou des éléments que les gens n'arrivent pas à mettre dans les containers, mais qu'il y avait également des lits, des ordinateurs et de nombreuses autres choses. Ils sortent donc du cadre habituel. Il annonce qu'il soutiendra effectivement cet amendement.

M. Tinguely demande comment ils souhaitent procéder. Votent-ils tous les amendements en bloc ou votent-ils déjà cet amendement ? Il aurait souhaité prendre la parole pour ajouter des compléments. Ils avaient, en fait, annoncé qu'ils feraient un petit rapport de minorité car ils n'étaient pas forcément tous d'accord en commission Sécurité sur cette motion. Ils soulèvent déjà, en premier lieu, le fait que cette motion pose les bonnes questions, parce que les

problèmes de déchets sur ces déchetteries est un problème qui existe et qu'ils ne nient pas. Ces incivilités sont en hausse et il est bon de vouloir y trouver un remède. Après, comme l'a dit M. Righetti, les problèmes sont principalement des cartons et des encombrants (matelas, mobilier). Ils savent que le Service (cela a été dit en commission Infrastructures) est en train de mettre en place des mesures pour améliorer les bennes à cartons, dans lesquelles il sera plus aisé de jeter ces derniers. Restera de toute façon le problème du mobilier. Ils savent que ces problèmes sont très présents le lundi, parce que c'est surtout le week-end que les gens viennent amener leurs déchets à la déchetterie. Ils soulignent que les gens font l'effort d'amener leurs déchets à ces points de collecte ou déchetteries, avec la volonté de vouloir s'en débarrasser à cet endroit-là, ce qui permet quand même de les centraliser. La solution proposée par cette motion est d'installer des caméras de surveillance et l'effet de ces caméras de surveillance sera instantané et sûrement très efficace, ce qu'ils ne contestent pas du tout. Ils l'ont vu notamment à l'Abérieu ; depuis qu'elles ont été installées, il y a eu moins de déchets et moins de déprédation. Ce qu'il faut surtout savoir c'est que lorsqu'il y a une caméra de surveillance, les gens s'adaptent et il y a un effet d'éparpillement, un effet 'balayette'. Cela est reconnu dans toutes les études de caméras de surveillance, que ce soit sur la voie publique ou ailleurs ; les gens vont se déplacer et reportent les mêmes incivilités ailleurs. Ils ont pu le voir à l'Abérieu et cela a été confirmé par Mme Etter ; les gens savent qu'il y a un angle mort dans le champ de la caméra, donc ils déposent leurs déchets expressément à cet endroit-là. D'autre part, les gens savent que quand ils déposent des cartons, ils risquent de se faire attraper par la Commune qui va leur écrire un courrier, alors quand ils jettent des cartons trop grands qu'ils ne peuvent pas mettre dans les bennes, ils font exprès d'enlever les étiquettes. Il faut donc bien savoir que lorsqu'ils installeront des caméras de surveillance dans les déchetteries, ces dernières seront très propres, mais qu'il y a le risque de créer, à côté de celles-ci, d'autres points où les gens vont venir déposer leurs encombrants. Il en a pour preuve, par exemple, un courrier qu'il a reçu aujourd'hui de la part de sa régie, relevant que les gens déposent les encombrants dans des endroits qui ne sont pas des déchetteries, comme par exemple un endroit où sont habituellement garés des scooters. Ce courrier leur demande de ne pas agir ainsi et de déposer leurs encombrants dans les endroits prévus pour cela. La crainte est que s'ils équipent tous les points de collecte de caméras de surveillance, ils vont avoir une multiplication de ces petits points de déchetterie ailleurs qui ne seront tout simplement pas filmés par les caméras car les gens sauront qu'il ne faut pas qu'ils jettent leurs déchets dans les déchetteries, mais juste à côté. Raison pour laquelle ils ont fait une proposition. Il ne faut pas croire qu'ils sont opposés à toutes ces idées de caméras de surveillance ; ils suggèrent simplement de tester leur efficacité. Ils ont testé à l'Abérieu où les gens viennent en voitures qu'ils peuvent facilement identifier grâce aux plaques minéralogiques. En milieu urbain, il est beaucoup plus difficile d'identifier les personnes, parce que les gens vont venir sans voiture. La proposition qu'ils auraient à leur faire, serait d'équiper une à deux déchetteries communales, afin de faire un test et d'en voir un peu l'effet. Est-ce qu'il y aura cet effet 'balayette' ? Est-ce que les déchets vont se retrouver ailleurs ou est-ce qu'il y aura un effet très positif ? Ils savent que d'autres endroits à Genève sont confrontés au même problème. Leur Commune n'est pas la seule à faire face à cela. Toutes les communes de Genève ont exactement le même problème, ce n'est pas Plan-les-Ouates qui doit trouver la solution par rapport à d'autres. Certaines ont équipé leurs déchetteries de caméras de surveillance, parfois avec succès, parfois avec moins de succès. L'idée serait donc de faire un test et voir comment cela marche en équipant une à deux déchetteries. Raison pour laquelle ils ont déposé cet amendement qui dit : *'Dans le périmètre immédiat d'une à deux déchetteries communales, afin de mettre un terme aux agissements récurrents susmentionnés et de tester l'efficacité d'un tel dispositif en milieu urbain.'*

M. Gillet revient sur l'amendement qu'il avait proposé et qu'il ne trouve pas très heureux, formulé de la sorte : *'En complément de mesures complémentaires'*. Il suggère de le rédiger

ainsi : *‘En plus, d’étudier la possibilité de mesures complémentaires à la vidéo surveillance’*. Formulé ainsi, cela montre bien que ce ne sont pas des mesures qui se substituent à la vidéo surveillance, mais que ce sont bien des mesures qui viennent en complément. Et cela ne dénature pas la motion.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement proposé par M. Gillet.

Le Conseil municipal accepte cet amendement à l’unanimité, soit par 20 voix pour.

M. Tinguely explique, à son tour, les amendements qu’il propose, à savoir modifier le 1^{er} alinéa comme suit : *‘De présenter au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, un projet de délibération permettant l’acquisition et l’installation de caméras dans le périmètre immédiat d’une à deux déchetteries communales, afin de mettre un terme aux agissements récurrents susmentionnés et de tester l’efficacité d’un tel système en milieu urbain.’*

M. Rieben demande à M. Tinguely de leur donner un exemple de milieux urbains à Plan-les-Ouates, dans lesquels pourraient être installées ce genre de caméras.

M. Tinguely explique que cela a été évoqué en commission Infrastructure par Mme Etter à qui ils ont demandé quelles seraient les déchetteries susceptibles d’en être les premières pourvues ou qui posaient le plus de souci et que cette dernière leur a répondu que ce pourraient être la déchetterie des Voirets, ainsi que celle de l’école du Vélodrome, par exemple, lesquelles ne sont pas situées en pleine campagne.

A l’issue de ces explications, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

Le Conseil municipal accepte l’amendement proposé par M. Tinguely par 15 voix pour, 3 abstentions et 2 refus.

La parole n’étant plus demandée, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 07-2017 R, déposée par le PLR et cosignée par le MCG et une partie du PDC, par 19 voix pour et 1 refus.

b) M 10-2017 P : Pour l’étude d’une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

Le Président demande aux motionnaires de donner lecture de cette motion M 10-2017 P (annexe 14).

M. Gillet s’en charge.

A l’issue de cette lecture, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l’entrée en matière, laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l’unanimité. Il annonce que le Bureau du Conseil municipal préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement.

M. Rodriguez tient à remercier les motionnaires pour cette motion qui va dans le sens, justement, de trouver des solutions à la mobilité. En ce qui concerne l'énergie, ils savent que la transition la plus difficile est la transition comportementale. Cette motion amène peut-être une technique complémentaire pour changer les modes et les comportements et il trouve que cette discussion sur cette motion et cette possibilité d'avoir des véhicules autonomes à l'intérieur de la Ziplo (Zone industrielle de Plan-les-Ouates) ou autour, est très intéressante, surtout que les exemples qui ont été cités, sont des exemples qui se font majoritairement en centres urbains, d'un point A à un point B, pour se rendre d'une gare à un point B. La discussion qui pourra être faite, en ce sens, en commission, peut être très intéressante en accompagnant également ceci avec d'autres possibilités, justement, de mobilité autonome, sous une autre forme, comme des vélib au sein de la zone industrielle.

M. Magnin se dit très content de cette proposition de motion. Comme il a déjà pu leur dire, il leur rappelle qu'ils avaient été sollicités par Archamps (dont il n'a pas de nouvelles pour l'instant), mais qui travaille sur différents projets. Il reviendra sur ce sujet quand il aura des choses à communiquer, mais pour l'instant, il n'en a pas. Ils sont tout à fait cette problématique de mobilité avec une technologie qui existe dans le cadre du lien avec les entreprises. Il informe qu'il a pu discuter, entre autres, avec des opérateurs comme ABB (ASEA Brown Boveri) pour l'électricité, par exemple. La technologie existe et existe même sur Plan-les-Ouates, avec des perspectives qui ne sont pas si lointaines que cela. Certains disent que cela est tout à fait envisageable en 2018. Il se dit, pour sa part, enthousiaste quant à ces projets ou ces prospections et si le Conseil municipal devait renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, il en serait ravi.

M. Tinguely informe qu'ils tiennent tout de même à en discuter en commission. Ils ne vont pas la renvoyer comme cela, directement au Conseil administratif. La question qui se posait et dont ils souhaitaient discuter en commission, est l'éventualité de mettre une ligne de transport dans la Ziplo. L'idée serait, en fait, de desservir les entreprises entre elles et il se demandait quels étaient les besoins réels des gens qui ont à se déplacer pour aller de Rolex à Vacheron ou de Piaget à Harry Winston. Ou alors peut-être, d'instaurer une ligne qui partirait d'un P+R situé ailleurs et où les gens pourraient parquer leur voiture pour se rendre à la Ziplo avec ce petit bus. Ou encore, ce pourrait être un bus qui prendrait les gens dans la Ziplo pour aller au Steak House de Plan-les-Ouates ou au Sushi time, par exemple. Il souhaitait qu'ils puissent réfléchir à l'utilité de tout cela et comprendre ce qui leur est proposé là-dedans. Raison pour laquelle il soutient le renvoi de cet objet en commission Infrastructures.

M. Magnin fait remarquer qu'il est stipulé, dans la motion, qu'il s'agit de prospecter des solutions, sur le marché. S'ils la renvoient directement au Conseil administratif, ils pourraient arriver en commission sur une délibération qui leur permettrait déjà d'avoir des éléments qui puissent être étudiés et d'avancer avec un certain nombre d'éléments. Les conseillers municipaux ont évoqué des véhicules autonomes qu'ils puissent appeler sur demande et qui puissent les amener et les ramener d'une destination à une autre. Ce sont des choses dont un certain nombre d'opérateurs sont capables. C'est pour cela que dans les *Invite*, il y a '*prospecter et contacter*'.

M. Durand aimerait juste rappeler que les dossiers de mobilité le concernent, en général, même s'ils parlent de la Ziplo et qu'ils ont déjà reçu, au niveau du Conseil administratif, une entreprise ayant de l'expérience. Il pense qu'il serait assez judicieux d'en discuter posément en commission et notamment en auditionnant la Centrale de mobilité à qui ils donnent quand même quelques centaines de milliers de francs, chaque année et qui connaît un peu le fonctionnement de la mobilité dans la Ziplo. Cela permettrait de voir s'il n'y a pas des perspectives pour étendre un dispositif comme celui-là. M. Magnin a parlé d'Archamps,

c'est une bonne idée à voir. Des projets sont déjà en cours. Plutôt que de renvoyer cette motion, comme cela, mécaniquement, au Conseil administratif, il pense qu'il serait plus judicieux d'en discuter en commission.

M. Valentin soutient totalement la démarche de M. Durand. C'est le rôle de la commission de savoir qui ils veulent ou ne veulent pas auditionner. Ce n'est pas le rôle du Conseil administratif de leur mâcher le travail. A ce moment-là, la commission n'a plus aucun intérêt à siéger.

M. Magnin fait remarquer qu'ils ont déjà vu des motions être renvoyées directement au Conseil administratif, justement pour être chargé de travaux prospectifs et permettre à la commission de les étudier. Cela est déjà arrivé ces dernières années, ce ne serait donc pas exceptionnel. Le Conseil administratif peut se charger d'un certain nombre de travaux. Pour sa part, que ce soit renvoyé en commission ou au Conseil administratif ne lui pose pas de problème, à savoir qu'il y a des choses qui se passent au Conseil administratif, au vu des contacts qu'il a pu avoir dans la zone industrielle et qui peuvent être auditionnées. Il transmettra volontiers les différents contacts qu'il a eus à son collègue, M. Durand, en charge de la mobilité. Ils sont là, sur quelque chose qui peut aller assez vite.

A l'issue de ces échanges, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette motion en commission Infrastructures et environnement.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 10-2017 P en commission Infrastructures et environnement, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

9. PETITION

a) Pe 02-2017 : Parking Arare centre

Le Président donne lecture de cette pétition Pe 02-2017 (annexe 15). A l'issue de celle-ci, il annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement.

M. Durand tient à préciser que le point n° 2 : *'Inviter le Conseil administratif à sursoir ...'* a déjà été mis en œuvre, dans l'attente de pouvoir recevoir ces pétitionnaires d'une manière ou d'une autre. Soit en commission, soit au niveau du Conseil administratif.

Il semble clair à **M. Chal** qu'ils vont renvoyer cet objet en commission. Il fait toutefois remarquer que Saconnex d'Arve rencontre le même problème qu'Arare ; il y a aussi des garages qui ont été transformés en maisons et dont le chemin se trouve dans la zone agricole et où les gens ne peuvent même plus rentrer avec leur tracteur. De plus, ils ont aussi les pendulaires qui viennent en voiture, ouvrent le coffre, prennent les vélos et vont travailler. Ils ne peuvent pas les empêcher de le faire, car il n'y a pas de panneaux. Et en plus, ils ont actuellement des travaux. Il comprend Arare et pense que Saconnex d'Arve va aussi bouger et faire quelque chose. Surtout qu'ils pourraient faire un parking. Il intervient juste pour anticiper ce problème dont il en reparlera en commission.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote des conseillers municipaux, le renvoi de cette pétition en commission Infrastructures et environnement.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 02-2017 en commission Infrastructure et environnement, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

10. QUESTIONS

10.1. Sportissiplo

Mme Borstcher souhaite savoir ce qu'il en est de la prochaine journée de Sportissiplo et mobilité, parce qu'ils en avaient parlé après la dernière édition de septembre dernier et il lui semble qu'ils n'ont pas eu de nouvelles sur les détails d'organisation.

Mme Monbaron lui répond que cette question tombe bien car ce sujet a été porté à l'ordre du jour de la prochaine commission Sport de jeudi prochain. Ils auront donc tous les détails à ce moment-là.

10.2. Fresque réalisée à l'arrêt du tram du Trèfle Blanc

M. Tinguely demande si, lors vernissage de la magnifique fresque de Mme Fanny Hopf, à l'arrêt du tram du Trèfle Blanc, il est prévu d'y poser un vernis protecteur. Il sait qu'il existe des vernis transparents qui peuvent se poser pour éviter qu'elle se fasse tagger et afin qu'ils puissent la nettoyer.

M. Magnin lui répond que normalement ils devraient être prémunis contre les tags. Ils n'ont pas regardé pour y rajouter un vernis supplémentaire parce qu'en principe ces fresques sont extrêmement respectées par les taggers et les personnes qui font des graffitis. Ils peuvent toutefois y réfléchir et regarder s'ils peuvent y ajouter du vernis.

10.3. Logements étudiants : Action 1h par m²

M. Gardiol rappelle qu'ils ont présenté, à l'automne dernier, une motion proposée par l'Université, qui avait été refusée, concernant les logements étudiants avec l'action 1h par m². La motion avait été refusée sur l'idée que le Service de l'action sociale était déjà en piste sur cette problématique. Il explique avoir eu l'occasion d'être invité par le rectorat lors d'une petite célébration pour la première année de ce projet qui se développe bien. Plus d'une quarantaine d'étudiants ont déjà pu être logés par ce moyen-là, sur plusieurs communes, mais il semble qu'il y en ait peu sur Plan-les-Ouates. Il se demandait donc ce qui pouvait être fait pour essayer de relancer cette possibilité. Il a vu, entre autres, des clips vidéo qui ont été réalisés avec des témoignages, à la fois de logeurs et de logés, donc, très intéressants et il se demandait s'ils pouvaient, au sein de la commission sociale, peut-être reprendre la question et auditionner les porteurs de ce projet, car il pense qu'il y a du potentiel à Plan-les-Ouates.

M. Magnin lui répond qu'effectivement, la motion avait été refusée principalement parce qu'ils avaient déjà répondu à tous les points qui y avaient été émis. Il explique que la brochure éditée par l'Université a été donnée à tous les participants de la sortie des aînés 2016, qu'elle a été distribuée aux participants de l'atelier d'alimentation à l'automne 2016, qu'il y a eu un stand et que personne qui s'occupe de cela était présente au repas du Noël des aînés 2016. Tous les membres des Blés d'or ont aussi reçu cette brochure, un article est paru dans le journal Ouverture et le site internet des Blés d'or a aussi une publicité pour ce projet-là. Et quand bien même il y a eu toutes ces informations, actuellement, sur la commune de Plan-les-Ouates, une seule personne a accueilli un étudiant dans le cadre de ce projet 1 h par m². Ils peuvent donc continuer à faire de la publicité et à en parler. Mais il y a déjà eu beaucoup d'actions de publicité qui ont été menées sur les personnes qui sont peut-être les plus concernées. Ouvrir un peu plus la communication ou reprendre cela en commission Social ne lui pose aucun problème. Il sait, par contre, qu'il y a passablement de familles d'accueil pour des jeunes sportifs, qui offrent des possibilités d'accueil de ce genre-là sur Plan-les-Ouates. Ils relanceront volontiers ce projet.

10.4. Architecture sur la Commune

M. Chal demande quel pouvoir ils ont au niveau architecture sur la Commune. Il explique qu'en montant sur Saconnex d'Arve, vers la distillerie, il y a une maison qui se trouve dans le virage où il y a de l'herbe qui fait bientôt 2 mètres de haut. Ce sont deux jeunes qui ont acheté cette maison et qui vont avoir un enfant. Ils veulent en transformer l'intérieur. Ils ont engagé un architecte, fait une demande d'autorisation et la Commune a normalement donné son feu vert. Or, ils ont reçu la visite d'une employée du patrimoine qui est venue accompagnée d'un architecte de la Ville parce qu'ils aimeraient installer un escalier au milieu pour faire une chambre à droite et une chambre à gauche, pour eux et pour l'enfant, sachant que l'escalier est actuellement contre le mur. Mais l'employée du patrimoine leur a dit qu'elle ne pouvait rien faire du tout et qu'ils ne peuvent pas bouger. Alors, à ce moment-là que l'Etat achète cette maison et la garde pour y faire un musée. Ce sont des jeunes qui achètent, qui investissent là-dedans et ils ne peuvent rien y faire, c'est insupportable. On les ennuie, cela fait bientôt six mois qu'ils attendent.

Mme Monbaron explique qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose contre l'Etat. D'ailleurs, M. Rieben, architecte, qui a souvent à faire à ces services et desquels il attend depuis très longtemps des réponses pour Saconnex d'Arve-dessous, confirmerait qu'ils ne peuvent pas faire grand-chose face à ce Service.

11. DIVERS

11.1. Macarons parkings

Le divers de **Mme Bortscher** émane de certains de ses voisins et concerne, à nouveau, la problématique des parkings. Il s'agit, en effet, de personnes possédant un macaron et habitant près de l'EMS. Les trois fameuses places réservées pour l'EMS reviennent sur le tapis parce que les gens commencent apparemment à en avoir assez. D'une part, ils se plaignent que les porteurs de macarons ont de moins en moins de places, donc forcément qu'ils ciblent les trois places prises par l'EMS. Mais lorsqu'il n'y a plus de places dans le coin et qu'ils vont se parquer dans le vrai parking, devant l'entrée de l'EMS, ils reçoivent des billets. De plus, ils se rendent compte que les trois places réservées pendant ces travaux jusqu'au 31 décembre 2017 sont toujours occupées par des plaques françaises.

Sans pouvoir apporter vraiment une réponse, **M. Durand** informe qu'ils ont aussi des places en location, en sous-sol, si jamais.

11.2. Remerciements à M. Richard Jeanmonod et accueil de Mme Baillon

M. Gardiol aimerait tout de même profiter de cette séance, en l'absence de leur nouvelle cheffe de groupe qui est Mme Rüegger, pour adresser un petit mot de remerciements à M. Jeanmonod qui a quitté le Conseil municipal lors de la dernière séance, puisque ce dernier est dans le public. Si M. Jeanmonod est un rose, il est tout de même connu comme le loup blanc à Plan-les-Ouates et pour eux, il a été quelqu'un de précieux toutes ces dernières années dans son engagement au sein de ce Conseil municipal, qui ne faisait que prolonger les engagements déjà bien conséquent de la vie associative de la Commune, qu'il va, du reste, poursuivre en partie. Mais ils auront l'occasion, pour ceux qui viendront au voyage à Saint-Moritz, de lui faire un petit moment d'amitié à ce moment-là parce qu'ils auront plus de temps qu'en fin de séance. Il tient également à saluer Mme Baillon qui rejoint leur groupe. Mme Baillon est d'origine bolivienne, elle est juriste et habite à Plan-les-Ouates depuis 2004. Elle est naturalisée depuis 2014 et s'est engagée activement au sein du parti socialiste, ici, à Plan-les-Ouates. Elle est également membre du comité directeur du parti socialiste genevois. C'est une personne qui désire aussi vraiment mieux connaître toutes les activités de la Commune et il les remercie de

l'accueil qu'ils lui réserveront et des informations qu'ils lui transmettront, parce que lorsque l'on commence, on a évidemment besoin de beaucoup de renseignements et d'informations complémentaires.

Le Président confirme qu'une petite surprise attend M. Jeanmonod à Saint-Moritz.

11.3. Match de gala avec les Schtroumpfs

M. Righetti rappelle qu'ils ont parlé du Tournoi des élus, mais qu'ils ont omis de dire qu'il y avait, dans ce cadre-là, un match de gala avec les Schtroumpfs. Il remercie d'ores et déjà les personnes qui s'y sont engagées. Ils démontrent ainsi, une fois encore, que le sport n'a pas de limite et que même les personnes handicapées peuvent jouer avec les autorités. Sont inscrits, pour l'instant : Mme Borstcher, M. Rodriguez, M. Torri, M. Magnin, M. Gobet, M. Durand et M. Gillet qui se sont proposé de jouer à l'attaque. Il leur faut encore des défenseurs, ceux qui veulent bien s'inscrire sont les bienvenus.

11.4. Spectacle des 10 ans de La julienne – 18, 19 et 20 octobre 2017

M. Righetti annonce qu'un spectacle est prévu pour les 10 ans de La julienne les 18, 19 et 20 octobre 2017. M. Jeanmonod en fait partie, ils pourront donc le retrouver sur scène.

11.5. Discours pour M. Richard Jeanmonod

Mme Monbaron souhaite adresser quelques mots à M. Jeanmonod qui s'est placé au dernier rang du public, ajoutant qu'elle est très contente qu'il soit présent :

'Tu as choisi de quitter le Conseil municipal de Plan-les-Ouates après 11 ans et 3 mois d'intense activité. On va dire intense, effectivement, puisque tu as participé à plus de 110 séances de Conseil municipal, 50 séances de Bureau de ce Conseil, 350 séances de commissions, ainsi qu'à d'innombrables inaugurations ou manifestations. Tu as présidé ce Conseil entre juin 2011 et juin 2012, ainsi que diverses commissions. Lors des 400 séances précitées, tu as toujours été un membre participatif et engagé. Défenseur des employés, ton côté syndicaliste ne t'a d'ailleurs jamais quitté, te poussant jusqu'à corriger les textes à la virgule près, nous nous en souviendrons. Respectueux des autres, défenseur des valeurs de ton parti, mais surtout du bien-être de la population, tu as assumé ton point de vue, jusqu'à parfois être en accord avec certains de tes collègues situés bien plus à droite sur l'échiquier politique et ce, sans prendre un cheveu blanc de plus. Nous te remercions pour tout ce que tu as apporté à notre Commune et pour toutes tes contributions actuelles et futures, puisque tu continueras à t'y investir, notamment par ton activité au sein du Groupe des archives, du Club des aînés, de l'Atelier d'alimentation, de l'Association Sangiorgiu, ainsi que probablement d'autres à venir. La rentrée de septembre 2017 sera différente sans toi, mais nous te retrouverons peut-être dans le public pour nous poser des questions. Nous ne manquerons pas de nous croiser avec grand plaisir et nous te souhaitons tout le meilleur pour la suite. Et je souhaite te remettre un petit présent pour te remercier de tout ce que tu as fait'.

Sous les applaudissements de l'assemblée, **Mme Monbaron** lui remet un présent.

11.6. Discours du Président

Le Président, qui n'a pas pu s'exprimer pendant une année, souhaite leur faire, à son tour, le discours suivant :

'Chères conseillères et conseillers municipaux, sans oublier nos trois conseillers administratifs,

J'arrive ce soir au terme de mon mandat de Président, que vous avez bien voulu me confier. La vie politique nous réserve parfois de drôles de surprises et je ne vous cacherai pas que je

cherche encore le livre de références, le mode d'emploi pour assurer consciencieusement cette fonction (ce n'est pas la séance de ce soir qui va me contredire). Mais j'espère l'avoir accomplie au mieux, au vu des décisions que nous prenons lors de nos séances. Pour celle qui va me succéder et pour ceux qui seraient tentés par ce poste, soyez rassurés : votre chemin sera préparé, balisé, concocté, voire même mitonné par le travail magnifique de Mmes Melli et Merad. Qu'il me soit permis, ce soir, de les remercier chaleureusement pour leurs compétences, leur célérité, leur accueil et leur gentillesse. Il me faudra inventer, trouver de nouveaux prétextes pour venir dans votre bureau.

Une année de Présidence, c'est surtout et avant tout, assumer une très forte présence sur le devant de la scène de Plan-les-Ouates. Nonobstant la gestion de nos séances du Conseil municipal, chaque mois, c'est aussi participer aux inaugurations (caserne des pompiers, école du Sapay), c'est préparer à écrire quelques discours, celui des promotions, entre autres et surtout représenter à de nombreuses occasions, notre chère Commune. La dernière en date, l'inauguration de la Mosquée de l'Association Dituria. Et puis, cela exige aussi, et ce n'est non plus pas la séance de ce soir qui va le contredire, cela exige beaucoup de concentration, de présence, pour suivre le fil des débats. Je vous remercie pour ce 'challenge'.

J'adresse aussi mes remerciements à toutes et tous et en particulier à mon bras droit, même s'il est absent ce soir, M. Rochetin, qui m'a remis quelque fois dans le droit chemin, ainsi qu'à Mme Saas pour son écoute et sa présence sans faille. Et ainsi, aussi, pour l'excellente tenue de nos séances du Conseil municipal. Je n'ai pas eu besoin de sortir le moindre carton jaune (si vous vous rappelez du mois de juin 2016).

Alors merci pour la belle entente dans l'alternative de nos voix, qui règne dans cet hémicycle. C'est donc avec plaisir et satisfaction du devoir accompli que je vais redevenir un pair parmi ses Verts heu, parmi ses pairs et donner une voix aux Verts. Je ne saurais terminer ces remerciements sans exprimer toute ma gratitude envers mon femme's club : ma fille pour mes absences et ma femme pour sa présence, son écoute et son réconfort lors des séances de débriefing après nos commissions et nos Conseil municipaux ; véritables instants de soutien. Voilà, je souhaite à Mme Saas plein de bonnes heures dans cette tâche qui l'attend. Quelle joie de pouvoir transmettre, enfin, le relai à une femme qui, j'en suis sûr, saura mener à bien nos séances. Venant directement de mon jardin, voici une rose.

J'allais oublier de vous adresser un dernier merci et celui-là va être durable puisque vous m'avez permis de graver mon nom dans le verre.'

Ce discours est accueilli par une salve d'applaudissements de la part de l'assemblée.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 23H08 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 16 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire ad interim

Roberto RIGHETTI

Le Président

Pierre TORRI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sociale du 27 avril
- b) Infrastructures et environnement du 2 mai
- c) Commissions réunies du 9 mai
- d) Economie et finances du 10 mai
- e) Enfance du 11 mai
- f) Aménagement et grands projets du 15 mai
- g) Economie et finances du 18 mai
- h) Culture et loisirs du 22 mai

Annexe 1)

D 74-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6

Annexe 2)

D 75-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques

Annexe 3)

D 87-2017 P : Modification du règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles

Annexe 4)

D 76-2017 R : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2016)

Annexe 5)

D 77-2017 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016

Annexe 6)

D 79-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 2'650'000.- pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers

Annexe 7)

D 80-2017 R : Crédit d'engagement entre CHF 2'500'000.- et 3'000'000.- destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée

Annexe 8)

D 81-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 494'775.- pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève

Annexe 9)

D 82-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 96'000.- pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly

Annexe 10)

D 84-2017 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 230'000.- pour le déplacement et la transformation de l'école des Serves en maison de quartier

Annexe 11)

D 85-2017 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 58'000.- pour l'assainissement du chemin des Pluviers

Annexe 12)

R 08-2017 R : Adoption de la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

Annexe 13)

M 07-2017 R : Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales

Annexe 14)

M 10-2017 P : Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

Annexe 15)

Pe 02-2017 : Parking Arare centre

Annexe 16)

Questions du public

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 27 avril 2017 à 20h00

- 1) Présentation des modules OASIS effectués par des étudiants de la HETS sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates. La thématique de leur travail s'intitule « jeunes en transition dans une commune en mutation ». Il s'ensuit une discussion autour de la question de la formation des jeunes et des perspectives d'avenir. Les commissaires expriment leurs inquiétudes sur la difficulté pour les jeunes de trouver leur place dans le marché du travail. Le lien du site internet des modules OASIS va être ouvert.

- 2) Communications du CA :
 - Déménagement de l'atelier d'alimentation à la Maison du Marais
 - Programme apprentissage : en vue de diminuer les inégalités sociales relatives au niveau de langage des enfants, le programme intervient avant l'entrée à l'école des enfants en collaboration avec des logopédistes
 - Un poste de stagiaire a été ouvert en vue d'étudier les typologies de logements des immeubles communaux

Le Rapporteur : Vincent Gillet
23 mai 2017

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 23 mai 2017

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : Mardi 2 mai 2017 à 20h00

Délibération D74-2017 : Crédit d'engagement de 240'000F pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honneger, ch. de Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6 est préavisée favorablement à l'unanimité.

Délibération D75-2017 : Crédit d'engagement de 200'00F pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques est préavisée favorablement par 8 oui et 1 abstention.

Délibération D79-2017 : Crédit d'engagement de 2'650'000F pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers est préavisée favorablement à l'unanimité.

Délibération D82-2017 : Crédit d'engagement de 96'000F pour l'étude de la réalisation d'un mini réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur Champ-Joly est préavisée favorablement à l'unanimité.

Motion M07-2017 : Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales,
Après un point de situation par Mme Etter du service des Espaces verts et des échanges entre commissaires, la motion est préavisée favorablement par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

Monsieur Durand nous tient informés de l'avancée des dossiers concernant les Bâtiments, le Génie Civil, dont la délibération D 85-2017 à introduire au CM de mai, de l'OPB, des Espaces Publics, des Déchets, de l'Energie et de la Mobilité.

Le rapporteur. Véronique Özazman
Mardi 2 mai 2017

RAPPORT DE LA SEANCE DES COMMISSIONS REUNIES

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Mardi 9 mai 2017 – 20h00

Délibération D 80-2017: Crédit d'engagement entre 2 500 000 et 3 000 000 F destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement des liaisons L1-L2 dans leur variante semi-enterrée.

Monsieur Corminboeuf présente le projet L1-L2 en tenant compte également de données des charges de trafic réalisées dans le cadre du CEVA. Il est soulevé le manque de clarté dans les données chiffrées en termes de flux.

Certains membres proposent différentes possibilités d'amendements et de stratégies pour avoir une solution enterrée.

3 votes sont proposés :

1. Accepter la délibération telle que présentée
2. S'opposer au projet
3. Accepter une variante enterrée

Il en résulte que les membres présents ne souhaitent pas d'une variante semi-enterrée, dès lors le projet de délibération tel que présenté n'est pas acceptable.

La délibération est ensuite amendée dans le sens d'une variante enterrée et sans accroches à la route de Saconnex-d'Arve, avec une participation communale de CHF 5'5 mios.

- **Les membres de la commission Infrastructures et environnement préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération, avec ses amendements.**
- **Les membres de la commission Economie et finances préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération, avec ses amendements.**

Les rapporteurs : Véronique Özazmann et Mario Rodriguez

09.05.2017

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Mercredi 10 mai 20h00

1. Comptes 2016

Le Conseiller administratif et Mme Lienhardt font une présentation complète et détaillée des comptes, des principales variations et répondent à toutes les questions des membres de la commission.

La commission **préavise favorablement à l'unanimité** la délibération D 76-2017: Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir (fonctionnement 2016).

La commission **préavise favorablement à l'unanimité** la délibération D 77-2017: Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016.

2. Communications du Conseil administratif

- a. Il est présenté une proposition de modification du règlement du Fond de réserve pour mesures structurelles, notamment pour le plafonner à 20% du capital propre en lieu de 10%, ceci pour la prochaine séance du Conseil municipal.
La commission préavise cette modification à l'unanimité.
- b. Le Conseiller administratif propose d'affecter 9 mios à la réserve, de ce fait la délibération sera amendée en ce sens. **La commission préavise à l'unanimité cette proposition.**

Le rapporteur : Mario Rodriguez
12 avril 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : jeudi 11 mai 2017 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Le PV de la séance du 2 février 2017 est accepté à l'unanimité.
2. Communications du conseil administratif. M. Xavier Magnin nous fait un état de la situation du service de l'Enfance.
 - a. **Visites de la Mairie pour les élèves de 7P**
Afin de promouvoir la citoyenneté des enfants au niveau communal et assurer également la continuité avec les visites à Berne des 8P, les 7P sont invités à une visite de la Mairie. 4 matinées sont ainsi organisées.
 - b. **Etat des inscriptions écoles, IPE**
M. Magnin présente l'état des inscriptions dans les Institutions de la Petite Enfance (IPE) pour la prochaine rentrée. Les crèches seront pleines. De la liste d'attente, 85 enfants ont été acceptés et 155 demandes ont été refusées. Deux pistes de réflexion sont à l'étude pour augmenter la capacité : augmenter les offres en famille d'accueil et ouvrir un groupe à CielBleu.
 - c. **Bilan sortie Berne**
La visite des 8P à Berne dans sa nouvelle formule s'est très bien déroulée. Le rallye a été remplacé par des visites guidées de Berne.
 - d. **Concept enfance pour les Cherpines**
Selon les prévisions du SRED, on aurait besoin d'une école de 16 classes. Le service de l'Enfance et le Conseiller administratif projettent une école sans piscine, avec une salle de sport normale, une salle de sport plafond bas et des salles dédiées aux sociétés. Afin de proposer des locaux aux sports et aux sociétés non concernées dans la pièce D. Une crèche, un terrain d'aventure, une ludothèque sont également prévus.
 - e. **Reprise du restaurant scolaire par GI Le-Sapay**
Actuellement, la facturation du restaurant scolaire du Sapay est gérée par la commune de Plan-les-Ouates. A partir de la prochaine rentrée la gestion va être donnée au Groupement Intercommunale pour l'Animation Parascolaire (GIAP).

Rapporteur : Véronique Dubois, le 12 mai 2017

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Lundi 15 mai 2017 à 20h00

1. Délibération D 79-2017 : Crédit d'engagement de 2 650 000 F pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers

Après la présentation du projet, étude et discussion, la commission préavise favorablement avec 9 oui, soit à l'unanimité, la délibération D 79-2017.

2. Résolution R 08-2017 : Adoption de la 1ère mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

La commission a pris connaissance du projet de résolution grâce à une présentation détaillée réalisée par les services de la commune. Après l'avoir étudié en détail, de nombreuses remarques ont été formulées par les membres de la commission. Une résolution remaniée, tenant comptes des remarques formulées, sera présentée lors du Conseil municipal de mai 2017 en vue de son adoption.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 18 mai 2017

1. Délibération D 74-2017: Crédit d'engagement de 240 000 F pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6.

Après explications du Conseiller administratif, les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.

2. Délibération D 75-2017: Crédit d'engagement de 200 000 F pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques.

Après présentation de la délibération, les discussions portent principalement sur la provenance des panneaux, le retour sur investissement et les possibilités de stockage. La commission préavise favorablement la délibération par 8 oui et 1 abstention.

3. Délibération D 79-2017: Crédit d'engagement de 2 650 000 F pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers.

Après des explications précises par le Conseiller administratif, la commission préavise favorablement et à l'unanimité la délibération.

4. Délibération D81-2017: Crédit d'engagement de 494 775 F pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité la délibération.

5. Délibération D 82-2017: Crédit d'engagement de 96 000 F pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly.

Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.

6. Communications du Conseil administratif

- a) Les mandats de deux régies vont être prolongés au 31.12.2018 pour permettre de mettre en place une procédure AIMP pour renouvellement.
- b) Des Lémans seront introduits dans la commune d'ici la fin de l'année.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
18 mai 2017

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 23 mai 2017

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : Mairie – salle des commissions

Date et heure : Lundi 22 mai 2017 à 20h.00

1. Audition de deux membres du comité de l'Association Coïncidanse. Présentation de l'équipe des danseurs et des musiciens, dont plusieurs sont natifs de Plan-les-Ouates, qui travaillent à une création tout public pour cet automne. Ils adressent à la commune une demande d'aide financière pour couvrir les frais de base leur permettant de la réaliser. La commission estime que c'est un beau projet et préavis favorablement à l'unanimité pour l'octroi de l'aide financière demandée.
2. Communications au sujet de la prochaine saison culturelle (15 spectacles mixant théâtre, musique et danse), de la fête de la musique 2017 (14 groupes et 140 musiciens au programme) et pré-bilan très positif de la Cour des contes qui a compté plus de 5'000 entrées lors des 71 représentations et animations avec un taux de remplissage de 80%.

Le rapporteur : Maurice Gardiol



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 74-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 240 000 F pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6

Vu les immeubles locatifs 5 à 9, 11 à 15 sis au chemin de Vers et 2 à 6 sis au chemin des Vuattes ainsi que leurs parkings, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates et faisant partie intégrante du patrimoine financier de cette dernière,

vu la vétusté et l'obsolescence de ces immeubles, tant au niveau énergétique que technique,

vu la résolution R 07-2012 pour que tous les bâtiments communaux soient énergétiquement auto-suffisants, votée par le Conseil municipal le 19 juin 2012,

vu la teneur de la loi sur l'énergie (Len - L2 30), notamment son article 15C ainsi que son règlement d'application (REn – L2 30.01), notamment ses articles 12K, 14A, 14B, 14E, relatifs aux indices de dépenses énergétiques (IDC),

vu la volonté de la Commune d'augmenter son offre de logements vis-à-vis de ses communiens en surélevant de deux niveaux ces immeubles,

vu l'opération similaire réalisée sur les immeubles chemin de la Milice 2, 6 à 14 et 1 à 9, propriétés de la caisse de pension de la Migros,

vu l'exposé des motifs EM 74-2017, de mars 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui et 2 abstentions

1. D'accepter de réaliser cette étude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6 et leurs parkings,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 240 000 F, destiné à financer cette étude de faisabilité,

De comptabiliser la dépense brute prévue de 240 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger Vers 5 à 15 et Vuattes 2 à 6 et leurs parkings, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non réalisation, par le compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 3411.4.

SCA/PhZ – SF/PL - 23.05.2017 #29269



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 75-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 200 000 F pour le développement de la production d'électricité solaire sur les bâtiments communaux par la construction et l'entretien de centrales photovoltaïques

Vu l'engagement de la Commune pour le développement de l'énergie photovoltaïque sur son territoire,

vu l'intérêt économique de la Commune à construire et entretenir des centrales photovoltaïques elle-même, plutôt que d'en confier la tâche aux SIG,

vu l'exposé des motifs EM 75-2017, de mars 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter le principe du développement de l'autoproduction d'électricité solaire sur les toits de bâtiments communaux (patrimoine administratif et financier) par la construction et l'entretien des centrales photovoltaïques en interne.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 200 000 F destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 200 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique No 503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 200 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.4 «amortissements planifiés des terrains bâtis du patrimoine administratif», de 2018 à 2027.

SEE/JV- SF/PL - 23.05.2017 # 29808

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 87-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative à la modification du règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 11 novembre 2014, adoptant le règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles,
vu le préavis de la commission des finances dans sa séance du 10 mai 2017,
conformément à l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'apporter les modifications suivantes au règlement pour la constitution d'une réserve pour mesures structurelles, les articles 2 et 3 deviennent :

Art. 2 Alimentation

¹ L'attribution à la réserve pour mesures structurelles n'est possible que si les principes suivants sont respectés :

- a) la délibération approuvant les comptes mentionne l'attribution à la réserve ;
- b) en cas d'exercice bénéficiaire, la réserve pour mesures structurelles peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du dernier compte de résultat.
- c) le montant total de la réserve pour mesures structurelles figurant au bilan est plafonné à hauteur de 20% du capital propre du dernier exercice clôturé.

Art. 3 Prélèvement

¹ Le prélèvement à la réserve pour mesures structurelles est possible sous les conditions suivantes :

- a) la délibération approuvant les comptes ou le budget prévoit son utilisation ;
- b) le pourcentage de diminution des revenus fiscaux doit atteindre le 5% des recettes du dernier exercice clôturé ;
- c) en cas d'exercice déficitaire, la réserve pour mesures structurelles peut être utilisée jusqu'à concurrence des pertes réalisées.

² Le budget de fonctionnement peut présenter un excédent de charges. Dans cette hypothèse, le plan financier quadriennal doit démontrer le retour à l'équilibre.

Ces dispositions dans sa nouvelle teneur entrent en vigueur rétroactivement le 1^{er} mai 2017.

SF/pl – 23.05.2017 # 33083



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 76-2017**
 Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et aux moyens de les couvrir
 (fonctionnement 2016)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de 2 653 072.22 F,
 dont à déduire les imputations internes de 260 452.00 F, soit net **2 392 620.22 F**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de 5 900 246.21 F, dont à
 déduire les imputations internes de 475 781.00 F, soit net **5 424 465.21 F**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de 5 787 478.04 F, dont à ajouter les
 imputations internes de 215 329.00 F, soit net **6 002 807.04 F**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »
 pour la somme de 644 138.88 F,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	462 813.53	F
• total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	15 765.00	F
• total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	193 909.22	F
• total autres rubriques de charges	<u>1 720 132.47</u>	F
sous-total	2 392 620.22	F
• à déduire de la rubrique 54.365 « Subventions institutions privées »	<u>311 400.75</u>	F
total	<u>2 081 219.47</u>	F

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 27 septembre 2016 un
 crédit budgétaire supplémentaire de 359 285 F destiné à l'octroi d'une subvention
 extraordinaire à la crèche du Serpentin, le dépassement s'élevant finalement à
 311 400.75 F sous rubrique 54.365,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration
 des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 1 abstention

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2016 suivants, pour un montant total de **2 081 219.47 F**

.2-

Nos	Rubriques	F
01.317	Dédommagements	20 585.29
02.303	Assurances sociales	54.20
02.305	Assurances maladie et accidents	43.10
02.317	Dédommagements	341.60
05.308	Personnel intérimaire	365 609.20
05.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 903.59
05.313	Fournitures et marchandises	5 510.65
05.318	Honoraires, prestations de service	126 058.62
05.319	Frais divers	4 074.70
08.312	Eau, énergie, combustible	3 232.65
08.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	1 732.02
08.330	Amortissement du patrimoine financier	105.00
09.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	837.70
09.365	Subventions institutions privées	8 016.60
10.312	Eau, énergie, combustible	336.80
10.330	Amortissement du patrimoine financier	35.01
11.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	8 209.16
11.313	Fournitures et marchandises	841.35
11.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	2 613.65
11.330	Amortissement du patrimoine financier	305.00
11.351	Dédommagements au canton	9 054.40
14.306	Prestations en nature	4 036.45
14.313	Fournitures et marchandises	6 844.79
14.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	5 265.20
14.317	Dédommagements	5 065.20
14.318	Honoraires, prestations de service	726.62
14.319	Frais divers	2 073.00
16.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2 394.65
16.312	Eau, énergie, combustible	6 133.00
16.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	555.10
21.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	1 020.02
21.312	Eau, énergie, combustible	183 885.05
21.313	Fournitures et marchandises	9 996.69
21.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	5 867.25
21.316	Loyers, fermages, redev. d'utilisations	14 605.25
21.317	Dédommagements	195.00
21.318	Honoraires, prestations de service	9 117.07
21.319	Frais divers	5 577.29
21.366	Subventions personnes physiques	1 700.00
30.300	Autorités et commissions	1 425.00
30.312	Eau, énergie, combustible	5 105.56
30.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	5 609.63
30.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	8 169.21
30.319	Frais divers	120.01
30.366	Subventions personnes physiques	926.00
33.312	Eau, énergie, combustible	11 200.35
33.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	8 240.00
34.312	Eau, énergie, combustible	58 570.56
34.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	19 660.90
34.351	Dédommagements au canton	8 363.20
34.366	Subventions personnes physiques	2 160.00

35.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	780.15
35.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	26 389.10
- -3-		
35.361	Subventions au canton	28 735.95
54.308	Personnel intérimaire	169 980.45
Nos	Rubriques	F
54.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	35 905.25
54.312	Eau, énergie, combustible	15 519.60
54.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	2 600.50
54.318	Honoraires, prestations de service	47 984.72
58.310	Fournit. bureau, imprimés, publicité	489.15
58.312	Eau, énergie, combustible	761.75
58.313	Fournitures et marchandises	1 164.35
58.367	Subventions pour l'étranger	23 800.00
62.312	Eau, énergie, combustible	27 851.53
62.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	5 412.33
65.318	Honoraires, prestations de service	18 476.90
65.319	Frais divers	100.00
65.365	Subventions institutions privées	200.00
65.366	Subventions personnes physiques	29 323.05
72.312	Eau, énergie, combustible	51.50
72.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	301.00
72.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	285.15
78.318	Honoraires, prestations de service	5 010.95
78.375	Subventions redistribuées institutions	500.00
78.376	Subventions redistribuées personnes physiques	13 000.00
Total des autres rubriques de charges		1 408 731.72
16.314	Entretien immobilier par des tiers	19 787.50
21.314	Entretien immobilier par des tiers	169 381.30
30.314	Entretien immobilier par des tiers	88 515.78
33.314	Entretien immobilier par des tiers	47 746.92
34.314	Entretien immobilier par des tiers	30 454.97
58.314	Entretien immobilier par des tiers	115.05
62.314	Entretien immobilier par des tiers	10 171.65
65.314	Entretien immobilier par des tiers	1 457.89
72.314	Entretien immobilier par des tiers	50 576.00
78.314	Entretien immobilier par des tiers	6 986.80
95.314	Entretien immobilier par des tiers	37 619.67
Total de la nature « 314 »		462 813.53
71.331	Amortissement patrimoine administratif	15 765.00
Total de la nature « 331 »		15 765.00
90.351	Dédommagements au canton	123 136.33
94.318	Honoraires, prestations de service	2 079.39
94.323	Intérêts entités particulières	14 846.85
94.330	Amortissement du patrimoine financier	154.90

95.312	Eau, énergie, combustible	1 300.00
95.316	Loyers, fermages, redev. d'utilis.	658.15
95.322	Intérêts dettes long termes	51 733.60
Total de la direction 9 hors nature 314		193 909.22
TOTAL :		2 081 219.47

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PL - 324.05.2017 – PLO #31052



Conseil municipal

Législature 2015-2020
 Délibération **D 77A-2017**
 Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant :

- de 67 294 559.01 F, dont à déduire les imputations internes de 8 563 071.00 F, soit net **58 731 488.01 F** aux charges
- et de 76 686 363.04 F, dont à déduire les imputations internes de 8 563 071.00 F, soit net **68 123 292.04 F** aux revenus,
- l'excédent de revenus s'élevant à **9 391 804.03 F**

3. D'approuver le compte des investissements 2016 pour un montant :

- de 11 269 074.12 F aux dépenses
- et 325 587.95 F aux recettes,
- les investissements nets s'élevant à 10 943 486.17 F.

4. D'approuver le financement des investissements nets de 10 943 486.17 F par l'autofinancement à raison de 18 691 976.18 F.

- au moyen de la somme de 9 300 172.15 F représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 9 391 804.03 F.

L'excédent de financement s'élève à 7 748 490.01 F.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 9 391 804.03 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'attribuer la somme de 9 000 000 F valeur 1er janvier 2017 à la réserve pour mesures structurelles, la fortune nette étant composée de :

Au 1er janvier 2016

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	14 000 000.00 F
• Capital libre	<u>133 323 341.03 F</u>
Total	163 124 919.58 F

Au 31 décembre 2016

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	14 000 000.00 F
• Capital libre	<u>142 715 145.06 F</u>
Total	172 516 723.61 F

Au 1er janvier 2017

• Capital affecté	15 801 578.55 F
• Réserve pour mesures structurelles	23 000 000.00 F
• Capital libre	<u>133 715 145.06 F</u>
Total	172 516 723.61 F

7. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant à l'actif un montant de 325 525 198.42 F qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	181 834 831.84 F
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>143 690 366.58 F</u>
Total de l'actif	325 525 198.42 F

et au passif un montant de 325 525 198.42 F qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	6 606 691.20 F
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	106 464 775.00 F
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	589 204.21 F
• Provisions (nature 24)	6 359 410.87 F
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	32 988 393.53 F
• Fortune nette (nature 29)	<u>172 516 723.61 F</u>
Total du passif	325 525 198.42 F

La commune garantit les engagements de prévoyances de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al.3, lettres c et d des statuts de la CAP PREVOYANCE.



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 79-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 2 650 000 F pour le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu les obligations de la Commune en matière d'équipement des PLQ selon la Loi Générale sur les Zones de Développement (L 1 35),

vu la possession par la Commune de 26'519 m² de droits à bâtir (DàB), tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 35,72% des droits présents sur le périmètre,

vu le passage à l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation des droits à bâtir (DàB) des différents propriétaires, dont la Commune, et la mise en œuvre des projets d'équipements,

vu la création d'un groupe de travail de tous les propriétaires de DàB (hormis le propriétaire du bâtiment A) pour la réalisation et la mise en œuvre des aménagements et infrastructures nécessaires au développement du quartier,

vu le projet de convention portant sur le financement et la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers,

vu les différents articles de cette convention et les clefs de répartition correspondantes,

vu l'exposé des motifs EM 79-2017, d'avril 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de financer la réalisation des équipements et aménagements du quartier des Sciers, tels que décrits dans l'exposé des motifs EM 79-2017.

D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 2 650 000 F destiné à financer ces réalisations, les recettes estimées s'élevant à 2 100 000 F, soit :

- Patrimoine administratif, dépense brute estimée 2 322 000 F (net 222 000 F)
 - Patrimoine financier, dépense brute estimée 328 000F
2. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 322 000 F pour les objets affectés au patrimoine administratif dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir le montant net prévu de 222 000 F au moyen d'annuités qui figureront dans le budget du compte de résultats dès l'année qui suit la fin des travaux, soit :
 - 95 000 F, 20 annuités sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication »
 - 60 000 F, 10 annuités sous rubrique MCH2 N° 3300.3 « amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil »
 4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 395 000 F pour les objets affectés au patrimoine financier directement à l'actif du bilan, sous rubrique N° 123 (MCH2 N° 108).
 5. De consolider cette quote-part conjointement au(x) crédit(s) d'engagement pour la réalisation des objets en lien avec le patrimoine financier qui sera(ont) présenté(s) ultérieurement. Au cas où ces frais ne serait pas suivie d'une réalisation ou non reprise intégralement par les plans financiers, ce(s) crédit(s) d'étude ou les soldes non repris sera(ont) amorti(s) au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation ou de validation des plans financiers, par le compte de résultats sous rubrique MCH2 N° 3411.
 6. D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention de répartition des frais d'équipement et d'aménagement du quartier des Sciers entre propriétaires des DàB.

SCA/YG – SF/PL - 23/05/2017 # 29605



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 80A-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 5 500 000 F destiné à la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement de la liaison L1 dans sa variante enterrée

Vu le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, adopté le 28 juin 2012,

vu le Plan Directeur Cantonal 2030, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013,

vu le Plan Directeur du Réseau Routier du Canton de Genève, adopté par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2011,

vu le Plan Directeur Communal 2009, adopté par le Conseil Municipal le 27 octobre 2009,

vu le Rapport de synthèse du concept de mobilité des infrastructures de Genève-Sud, du 20 avril 2011, réalisé par la Direction Générale de la Mobilité du Département de l'Intérieur et de la Mobilité du Canton de Genève,

vu l'Etude d'intégration paysagère, du 26 janvier 2012, réalisée par le bureau Magizan, sous la conduite du Département des Constructions et des Technologies de l'information et le Département de l'Intérieur et de la Mobilité du Canton de Genève,

vu le Rapport d'analyse multicritère de la phase d'avant-projet, de janvier 2016, réalisé par le groupement Liaisons sous la conduite du Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève,

vu la présentation faite par le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève, le 12 janvier 2017 au Conseil municipal de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la présentation faite par le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève, le 1^{er} mars 2017 aux Conseils municipaux des Communes de Genève-Sud,

vu l'exposé des motifs EM 80-2017, de mars 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui et 1 abstention

1. D'accepter la participation de la Commune de Plan-les-Ouates au financement de la liaison L1, à la condition que celle-ci soit enterrée et sans accroche sur la route de Saconnex-d'Arve.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de 5 500 000 F, destiné à participer au financement de la liaison L1 dans sa variante enterrée et sans accroche sur la route de Saconnex-d'Arve.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 5 500 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5610, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 5 500 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3660.1 « amortissements planifiés des subventions d'investissements au canton », dès l'année qui suit le versement.
5. De subordonner l'exécution de la présente délibération au vote des cinq autres communes concernées.

PM-MC – SF-PL 23.05.2017 # 31046



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 81-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 494 775 F pour l'acquisition et frais d'actes, conjointement avec la Ville de Lancy, de la parcelle N° 7086 de la Commune de Plan-les-Ouates, propriété de l'Etat de Genève

Vu que la construction du complexe intercommunal Le Sapay, sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, est maintenant achevée,

vu que les frais de construction dudit complexe ont été pris en charge à parts égales entre les communes de Plan-les-Ouates et Lancy,

vu que ce complexe intercommunal a été notamment construit sur la parcelle N° 7086 du cadastre de la commune de Plan-les-Ouates, d'une surface de 10'647 m², et que ladite parcelle appartient à l'Etat de Genève,

vu qu'il convient de régulariser la situation au niveau foncier en faisant l'acquisition de cette parcelle, conjointement avec la commune de Lancy,

vu que l'Etat de Genève propose de céder son bien à la valeur comptable figurant à son bilan, soit 985 550 F, correspondant à environ 93 F le m²,

vu le projet d'acte élaboré par l'étude Notaires à Carouge,

conformément à l'article 30, lettre k de la Loi sur l'administration des communes,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir, conjointement avec la Ville de Lancy et à raison de 50% chacune, la parcelle N° 7086, plan No 52 sise à Plan-les-Ouates d'une surface de 10'647m², propriété de l'Etat de Genève pour le prix de 985 550 F, soit la somme de 492'775 F pour la commune de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 494 775 F, y compris les frais d'acte et autres droits estimés à 2 000 F.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 494 775 F dans le compte des investissements, sous rubrique No 503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant prévu de 494 775 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 3300.4 « amortissements planifiés des terrain bâtis du patrimoine administratif », de 2018 à 2047.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.
6. Vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter du Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.
7. De subordonner l'exécution de la présente délibération au vote d'une décision identique par le Conseil municipal de la Ville de Lancy.

SG/em/ck - SF/PL - 23/05/2017 #31219



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 82-201**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 96 000 F pour l'étude de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly

Vu les avantages techniques et environnementaux de développer les réseaux de chauffage à distance,

vu l'exposé des motifs EM 82-2017, d'avril 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la demande de la commune de Plan-les-Ouates de répondre à la résolution 07-2012,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter le principe d'un crédit d'engagement pour l'étude en vue de la réalisation d'un mini-réseau CAD pour le groupe de bâtiments communaux dans le secteur de Champ-Joly.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 96 000 F destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présentée ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats sous rubrique MCH2 N° 3300.4.

FL/JV-SEE – PL/SF 23.05.2017/GED#31179



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 84-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 230 000 F destiné à la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux

Vu la délibération D 59-2016 votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2016, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2 200 000 F pour financer la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux,

vu le souhait exprimé par la commission Infrastructures et environnement, lors de sa séance du 28 novembre 2016, d'améliorer l'efficacité énergétique de ce projet,

vu la contrainte imposée par la Police du feu de séparer la ludothèque et le foyer par une cloison coupe-feu EI 30,

vu la contrainte imposée par l'OCIRT de mettre à la disposition de l'exploitant du café un vestiaire/douche privatif,

vu la nécessité de séparer la cuisine en deux pour des questions d'exploitation du café,

vu le souhait de faire poser des sous-compteurs qui permettront de refacturer les consommations d'eau et d'électricité au futur gérant du restaurant,

vu la nécessité d'agrandir la place de jeux de manière à ne pas avoir à abattre d'arbres, de ce côté du mail,

vu le souhait d'installer une fontaine à eau dans l'aire de jeux,

vu l'EM 84-2017, d'avril 2017, expliquant les motifs de la demande de crédit complémentaire,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 230 000 F destiné à compléter le crédit d'engagement voté le 13 décembre 2016, pour financer les travaux complémentaires de la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 13 décembre 2016, soit au moyen de 20 annuités qui figureront dans le compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 33004 « amortissements planifiés des terrains bâtis du patrimoine administratif », soit pour la dernière fois en 2037.

SCA/EH – SF/PL – 23.05.2017



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 85-2017**
Séance du 23 mai 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 58 000 F pour l'assainissement du chemin des Pluviers
à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 125-2015 votée par le Conseil municipal le 19 mai 2015, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 207 000 F pour financer l'assainissement du chemin des Pluviers,

vu le décompte final s'élevant à 264 091.05 F,

vu la prise en charge du montant des travaux et du dépassement par le Fonds intercommunal d'assainissement selon décision du 4 avril 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 58 000 F, destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté le 19 mai 2015, pour financer l'assainissement du chemin des Pluviers.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 19 mai 2015, soit des annuités qui figureront dans le budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 33003 « amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil du patrimoine administratif », soit la dernière fois en 2045.
3. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement, sous la rubrique MCH2 N° 46120.

SCA/GR – SF/PL 23.05.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Résolution **R 08A-2017**
Séance du 23 mai 2017

RESOLUTION

relative à l'adoption de la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

Vu l'approbation par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal 2030 le 29 avril 2015,
vu les réserves émises par le Conseil fédéral lors de cette approbation,
vu la volonté des autorités cantonales de réviser immédiatement ce plan directeur,
vu le dossier de 1^{ère} mise à jour réalisé par le Canton durant l'année 2016,
vu la mise à l'enquête publique de cette 1^{ère} mise à jour qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,
vu le dossier transmis par le Canton aux Communes par courrier du 9 février 2017,
vu les modifications apportées, portant uniquement sur les réserves de la Confédération et le toilettage du document,
vu les résolutions R02-2011 et R 12-2013 du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, portant sur le Plan directeur cantonal 2030, adoptées par ce dernier respectivement les 20 décembre 2011 et 24 septembre 2013, dont le Canton n'a pris en compte aucune des remarques formulées sans fournir d'explication,
vu le Plan directeur communal, approuvé par le Conseil municipal en date du 27 octobre 2009,
vu l'adoption par le Conseil municipal du Plan directeur de quartier des Cherpines,
vu le délai au 16 juin 2017 pour que le Conseil municipal se prononce sur ce nouveau dossier de Plan directeur cantonal 2030,
vu le préavis de la Commission Aménagement du 15 mai 2017,
conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

De préavisier défavorablement l'adoption de la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 aux motifs suivants :

La projection cantonale du développement du secteur de Genève Sud concourt à la réalisation de plus de 2'000 logements supplémentaires sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates dans les 15 ans à venir, sans compter les 2'000 logements qui seront construits dans le même temps aux Cherpines, sur Confignon. Le bassin de vie de ces futurs habitants sera sans conteste sur le territoire de Plan-les-Ouates, soit près de 12'000 personnes alors que notre Commune compte actuellement juste plus de 10'000 habitants.

Cette augmentation engendre des conséquences majeures sur le fonctionnement communal, comme notamment :

- La gageure de l'intégration réussie de ces futurs habitants dans un souci de maintien de la qualité de vie actuelle que la Commune entend préserver ;
- La réalisation des nombreux équipements et infrastructures à prévoir ainsi que leur financement ;
- Les répercussions très importantes sur la mobilité de l'ensemble de Genève Sud et particulièrement sur le territoire communal.

De ce fait, et bien qu'elle soit consciente des besoins en logements sur le Canton, la Commune, qui n'est pas opposée à leur construction, souhaite que cette évolution soit réfléchie et phasée. Elle estime avoir contribué largement aux besoins cantonaux au travers des projets des Sciers et des Cherpines et n'est pas en mesure, tant politiquement qu'administrativement, d'assumer plus de projets simultanément, sans compromettre la qualité de chacun d'eux.

Elle formule par ailleurs les remarques suivantes :

- **Densification en zone villa (fiches A03 et A04):**
 - o Si la Commune comprend le souhait de densification du secteur des Vuattes, à proximité de la future halte du Léman Express, auquel elle ne s'oppose pas sur le principe, elle ne souhaite pas prioriser ce déclassement en raison de la nécessité d'absorber dans un premier temps les nouveaux quartiers des Sciers et des Cherpines.
 - o En revanche le secteur de Riant-Mont/Bougeries n'est, pour la Commune, clairement pas un secteur de densification à prévoir dans le plan 2030. En effet, ce secteur est enclavé, relativement éloigné des transports en commun et son seul accès possible se situe sur une route de St-Julien déjà surchargée. Par ailleurs, de nombreuses autorisations de construire, densifiant la zone villa existante, ont récemment été délivrées, induisant de fait une pérennisation du statut actuel pour bien des années. **La Commune demande donc la suppression de ce périmètre de densification et sa réintégration en zone villa traditionnelle.**

- **Fiche Grands projets P02 (Cherpines) :**

La Commune regrette :

- o L'absence de prise en compte des discussions actuellement en cours sur la densification des Cherpines et l'affichage d'un chiffre erroné de m² de SBP logements sur le périmètre dans la fiche P02. Elle demande la modification de ce chiffre en fonction des discussions issues du COPIL du 6 avril 2017.

- L'absence d'intégration, dans la partie opposable de la fiche P02, de l'arrivée à terme d'un transport par câble (ou équivalent) et du Léman Express.

Elle demande la correction des points susmentionnés ainsi que l'inscription de la nécessité d'une coordination entre l'arrivée des infrastructures de transport et le développement du quartier, comme décidé lors du COPIL du 6 avril 2017.

- **Thématiques Mobilité (fiches B) :**

La Commune demande :

- La réalisation de la liaison L1 (entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy) en tranchée couverte pour éviter :
 - de péjorer les qualités environnementales de la zone renaturée de la Bistoquette, de la zone de conservation des batraciens (OBAT) et du bois d'Humilly ;
 - aux habitants du quartier des Serves et des Sciens de se retrouver coupés du reste de la commune et soumis aux contraintes de bruit générées par le trafic.
- La réalisation de la nouvelle demi-jonction autoroutière de Lancy-Sud en action prioritaire afin de préserver les villages de Saconnex-d'Arve Dessous et Dessus de l'augmentation constante des charges de trafic et du report de véhicules en provenance de la route de la Chapelle consécutivement à la décision du Canton de fermer l'accès de cette dernière à la route de St-Julien.
- Que la requalification de l'espace-rue de la route de St-Julien, exprimée dans la fiche A10, concerne également la portion de la route sise sur la commune de Plan-les-Ouates en lien avec l'arrivée d'une ligne de transport en commun en site propre (fiche B02).

Par ailleurs, Plan-les-Ouates se joint aux demandes similaires des communes du sud-ouest du canton pour qu'un réseau de mobilité efficace soit réalisé préalablement à tout développement de projets, seule garantie de la qualité de ces derniers. Elle rappelle à cet effet la volonté maintes fois exprimée des communes de Confignon et Plan-les-Ouates qu'aucun logement ne soit livré aux Cherpines avant la mise en service du tramway Palettes-ZIPLO.

- **Thématiques diverses :**

La Commune constate l'absence de prise en compte :

- Du futur plan de site de Saconnex d'Arve-Dessus et demande son ajout dans la fiche A15.
- Du CAD ZIPLO dans la fiche D02 sur l'énergie alors que celui-ci est censé desservir en énergie le grand projet des Cherpines. Elle demande donc son ajout.

SCA-YG- 16.05.17



Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

MOTION

Installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales

Considérant :

Le peu de respect d'une partie de la population pour les déchetteries mises à sa disposition, pourtant dotées d'informations et de recommandations claires et précises quant à la nature des déchets recueillis ;

Les dépôts de déchets en tous genres ou de matériel encombrant hors des emplacements qui leurs sont dévolus, de plus, souvent en dehors des horaires autorisés ;

Le fait que la Commune a déjà largement informé la population par le biais de son site internet ou de son magazine dédié à la collecte des déchets ;

La mauvaise image donnée à notre Commune qui fait des efforts conséquents en matière de tri et de récupération des déchets ;

Le nombre d'infractions qui demeurent sans suite par impossibilité d'identification des auteurs et ce malgré le travail effectué par les collaborateurs de l'administration communale ;

Les résultats positifs obtenus à la déchetterie de l'Abérieu depuis l'installation d'un système de surveillance des lieux par caméras vidéo ;

Le fait que ces caméras ont pu prouver que des particuliers, domiciliés ou non sur la Commune, mais également des entreprises, utilisent nos déchetteries de façon inappropriée pour se délester de déchets qui devraient être insérés à l'intérieur des containers mis à disposition, ou amenés dans des espaces de récupération cantonaux ;

Les frais et surcoûts engendrés par les levées et les nettoyages supplémentaires nécessités par ces dépôts non conformes ;

La péjoration du sentiment de sécurité, la diminution du sentiment de respect et de bien vivre ensemble de la population exposée à ces tas d'ordures

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par 19 oui et 1 non

1. De présenter au Conseil municipal, dans les meilleurs délais, un projet de délibération permettant l'acquisition et l'installation de caméras dans le périmètre immédiat d'une à deux déchetteries communales, afin de mettre un terme aux agissements récurrents susmentionnés et de tester l'efficacité d'un tel système en milieu urbain.
2. En plus, d'étudier la possibilité de mesures complémentaires à la vidéosurveillance.

Véronique Dubois
Cédric Epenoy
Michel Favre
Pierre-Alain Gaud
Pierre-Antoine Rieben
Roberto Righetti
Thomas Veillet
(PLR)

Alexandra Saas
Francis Valentin
Olivier Monnerat
Roberto Di Giorgio
(MCG)

Philippe Rochetin
Robert Chal
Vincent Gillet

PLR-PLO – 23 05 2017



Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 23 mai 2017
M 10-2017 P

Motion

Pour l'étude d'une solution de mobilité autonome autour de la ZIPLO

Considérant :

- L'accroissement prévu dans les années à venir du nombre d'entreprises et d'emplois au sein de la ZIPLO.
- L'augmentation importante du nombre d'habitants en lien avec le développement du quartier des Cherpines.
- Les problèmes de parkings récurrents et en augmentation.
- La transformation des zones industrielles en éco-parcs.
- L'augmentation annoncée des problèmes de mobilité induits par l'accroissement du nombre d'emplois et d'habitants.
- La volonté communale de proposer des solutions de mobilité innovantes, évolutives et adaptées aux besoins actuels et futurs.
- Les discussions intercommunales autour de la mobilité et de la densité initiées par le Conseil municipal.
- La task force, réunissant notamment les autorités de Plan-les-Ouates, la Direction Générale des Transports, la Fondation pour les Terrains Industriels et l'AZIPLO.
- Les nouveaux modèles de mobilité que permet l'évolution technologique notamment en matière de véhicules intelligents et autonomes.
- Les tests initiés à Sion, mais également à Zoug et Marly.

Sous l'impulsion du PDC

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Prospector sur le marché des solutions de mobilité autonome qui puissent être implémentées autour de la ZIPLO.
- Contacter et fédérer des entreprises ayant de l'expérience dans le domaine.
- Lancer un projet-pilote autour de la ZIPLO.

Pour le PDC : Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Isabelle Willimann.

Pour le PLR : Véronique Dubois, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Pierre-Antoine Rieben, Roberto Righetti, Thomas Veillet.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président, chères Conseillères, chers Conseillers,

Tenant compte de la densification et du développement de la ZIPLO mais également du quartier des Cherpines, notre Conseil municipal a fait de la mobilité une priorité afin de préserver la qualité de vie de nos citoyens qui ont exprimé des inquiétudes à ce sujet. A ce titre, notre Conseil municipal a fait jusqu'à présent de nombreuses propositions concrètes (tram, téléphérique, parkings, ...).

Initiées à Genève par la Fondation des Terrains Industriels, les réflexions autour de la transformation des zones industrielles en éco-parcs visent notamment à mutualiser certaines infrastructures comme les parkings par exemple. Cette évolution aura un impact important sur la mobilité et offre des opportunités en termes de transports collectifs pour permettre de diminuer l'utilisation des véhicules privés pour les petites distances notamment.

La mobilité est considérée comme une problématique suffisamment importante, notamment sous l'angle des accès à la ZIPLO pour qu'ait été créée la task force réunissant la commune, la DGT, la FTI et l'AZIPLO mais également pour initier sur ce sujet des discussions intercommunales.

Il apparaît aujourd'hui que des évolutions technologiques majeures sont intervenues en matière de mobilité intelligente et autonome et que des projets concrets ont vu ou vont voir le jour en Suisse et à l'étranger. Parmi ceux-ci, on peut citer en particulier celui de Sion initié en 2016¹ mais également ceux plus récents de Zoug² et de Marly³. En France, les villes de Lyon⁴ mais également Paris⁵ se lancent également dans ce type de projets. Dans ce domaine, les innovations les plus prometteuses mais également les principaux enjeux résident dans la possibilité d'offrir aux usagers des solutions complémentaires destinées à couvrir les besoins pour le premier ou le dernier kilomètre.

Pour ces raisons, nous invitons le Conseil municipal à charger le Conseil administratif d'identifier et mettre en œuvre autour de la ZIPLO une solution de mobilité autonome qui permette aux collaborateurs des entreprises sises dans la ZIPLO mais également aux habitants à proximité de cette dernière d'appeler un véhicule autonome pour se déplacer d'un point A à un point B.

Une telle solution aurait pour principaux avantages :

- De réduire l'utilisation des véhicules privés pour ceux amenés à se déplacer au sein de la commune.
- De réduire le trafic sur la commune.
- De permettre de faire diminuer les besoins en places de parkings.

Tenant compte de l'évolution rapide de la technologie, il est préconisé de mettre en œuvre une solution qui permette que les véhicules autonomes n'empruntent pas des itinéraires prédéfinis mais soient là sur appel pour répondre à des besoins individuels, offrant ainsi une valeur ajoutée supplémentaire par rapport à des projets tels que celui de Sion.

¹ <https://www.post.ch/-/media/post/ueber-uns/medienmitteilungen/2016/dokumente/smartshuttle-factsheet.pdf>

² https://www.mobility.ch/fileadmin/files/meta/media/media_releases/20170307-Communique-presse-navettes-autonomes-pilote-ville-zoug.pdf

³ <http://www.ictjournal.ch/news/2017-03-24/des-navettes-automatisees-a-fribourg-des-aout>

⁴ https://www.challenges.fr/france/lyon-experimente-les-bus-autonomes-sans-chauffeur_414889

⁵ <http://www.ratp.fr/navetteautonome/>

Groupement d'habitants d'Arare

Arare, le 24 avril 2017

Pour adresse :

Adrienne Menu
40, rte de Bardonnex
1228 Plan-les-Ouates
Tél 022 771 13 61

Conseil Municipal de
la commune de Plan-les-Ouates
Monsieur Pierre Torri
Président
Chemin du Daru 14

1228 Plan-les-Ouates

Pétition relative au parking à Arare du centre, (à côté de la fontaine)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par la présente, les soussignés vous font part de leur désapprobation à l'égard des dispositions prises en matière de gestion du parking voiture dans le secteur Arare centre et tout particulièrement par rapport au parking « Ayants droit », jouxtant la fontaine.

Pour mémoire, ce parking a été conçu il y a 25 ans dans une réflexion d'ensemble du parking aux abords de la fontaine et du centre du hameau. Les autorités communales de l'époque ont créé ce parking à l'attention des habitants du hameau, notamment pour les habitants de maison de village ne disposant pas de surface leur permettant l'aménagement d'un parking chez eux.

Lors d'une transformation d'une maison de village, ces mêmes autorités ont marqué leur opposition au parcage d'une voiture en surface privée devant ladite maison invoquant la réflexion d'ensemble et la création d'un parking habitants derrière la fontaine.

Aujourd'hui, la proximité de la ZIPLO provoque une prolifération de véhicules de travailleurs pendulaires dans le secteur et de ce fait, des difficultés pour les habitants de trouver des places dites de longue durée sur la route de Bardonnex.

Même les habitants du secteur Daru ne bénéficient pas tous d'une place, leur régie louant les parkings aux travailleurs frontaliers. Ces habitants sont donc contraints de trouver une place sur la voie publique.

Pour répondre à la pression sur le parking dans le secteur, la commune prend des dispositions allant à l'encontre des habitants. Elle supprime des places de parkings longue durée et mets en location le parking créé il y a 25 ans pour les habitants du hameau. Il faut par ailleurs constater que le parking n'engendre pas de coûts de fonctionnement différents ou supérieurs à la voie publique. Dès lors, on ne peut s'empêcher de penser à l'aspect d'exploitation commerciale du domaine public, dont les habitants et contribuables revêtiraient désormais en plus le titre de « Client ».

Les soussignés estiment qu'il y aurait lieu de faire respecter la réglementation existante. Le parking derrière la fontaine est déjà réglementé officiellement et destiné aux ayants droit. Ces derniers

répondent au critère ayant conduit à la création du parking il y a 25 ans, soit être habitant du hameau. Les travailleurs de la ZIPLO ne répondent pas à ce critère, pas plus que les travailleurs de l'entreprise située directement sur le parking. Il faut noter que cette entreprise occupe des locaux n'ayant pas d'affectation commerciale. Si l'entreprise elle-même ne gêne pas, on devrait exiger d'elle au minimum qu'elle n'occupe pas le parking habitant.

Les habitants d'Arare devraient pouvoir bénéficier au même titre que les habitants de la commune du système de macaron zone bleue. Le macaron zone bleue attribué aux habitants contre une taxe de TTC 180,- annuelle permet de déroger à la durée autorisée de parking. Le macaron ne confère pas une place de parking personnelle mais offre, par la mutualisation du droit de parking, une plus grande souplesse et une meilleure utilisation de l'espace public.

Si une telle zone ne peut être mise en place en raison de contraintes comme la superficie minimum d'une zone ou de la demande dépassant largement l'offre de places, ce dont nous ne sommes pas convaincus, la commune peut édicter un règlement d'utilisation du parking derrière la fontaine. En effet, il est dans les prérogatives du Conseil municipal d'édicter de tels règlements sur la base de l'article 30, al 2 de la loi sur l'administration des communes (LAC) B 6 05.

Art. 30 Fonctions délibératives

² Le conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes.

Au vu de ces observations préalables, les soussignés demandent au Conseil municipal :

1. A être entendu par le Conseil municipal en vue de trouver une solution alternative,
2. A inviter le Conseil administratif à surseoir à la mise en œuvre de la location du parking.

A cet effet, nous restons à disposition pour fixer un rendez-vous convenant à tous.

Bien que notre démarche ait été adressée également au Conseil administratif, nous souhaitons que notre requête soit traitée en tant que pétition adressée au Conseil municipal.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à nos respectueuses salutations.

Pétition munie de 40 signatures

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 MAI 2017**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Torri**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Petit mot de M. Richard Jeanmonod**

M. Jeanmonod souhaite également leur adresser un petit mot :

'Merci infiniment pour toute l'attention que vous m'avez portée et pour ce magnifique cadeau. Je dois vous dire qu'il y a quand même un petit pincement au cœur qui se manifeste en pensant que je ne vais plus vous voir ou peut-être d'une autre façon. Je ne sais pas si je viendrai avec M. Bossen (Ndlr : fidèle membre du public des séances du Conseil municipal) passer des soirées entières à vous écouter. Il a du courage, M. Bossen. Mais je ne vous quitte pas tout à fait puisque je serai quand même toujours un petit peu avec vous. Je penserai toujours bien à vous.

Je ne peux que vous encourager à continuer et j'encourage surtout ces jeunes qui prennent la relève, je pense surtout à M. Gillet et je dois dire que c'est assez rare de voir des jeunes s'intéresser aussi intensément à la politique pour qu'on le souligne. Je pense aussi à M. Rochetin, qui est aussi un de ces jeunes et je pense que la jeunesse est notre avenir, enfin, qu'elle est l'avenir de la société et si l'on peut en trouver encore d'autres, tant mieux.

Vincent (Ndlr : M. Gillet), bon courage ! Tu vas peut-être pouvoir en faire encore 24 ou 36 ans, mais fais le plus possible.'

Gardienne des songes

A l'issue de cette déclaration, **M. Jeanmonod** annonce qu'il a tout de même une question à poser au Conseil administratif. En effet, près de la gardienne des songes, de l'autre côté de la rue des Brulaz, se trouve un petit parc avec des bancs en pierre et des foyers pour faire des barbecues. Or, un paysan a déposé un énorme tas de fumier juste à côté. Outre le fait que cela ne sent pas bon, il se demande si ce n'est pas dangereux, en raison des émanations de méthane. Il faudrait peut-être poser la question au paysan, afin de savoir s'il est absolument nécessaire qu'il mette son tas de fumier à cet endroit ou si c'est pour ennuyer les pique-niqueurs.

M. Durand lui répond que ce n'est pas du purin, mais du crottin de cheval et que cela sent moins mauvais que les bouses de vache. Ce sont des andins qui seront ensuite répandus sur le champ. Il est cependant d'accord avec M. Jeanmonod quant au fait que l'endroit où ces andins ont été placés n'est pas judicieux. S'ils se souviennent, l'année dernière, ce n'était pas du foin, ni du crottin, mais du

terreau qui avait été mis le long du petit chemin perpendiculaire, ce qui était plus intelligent. Il faudra qu'il regarde avec le paysan, qu'effectivement, il les mette ailleurs l'année prochaine. Ceci dit, il n'y a pas de danger si ce n'est des désagréments dus à l'odeur.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 23H10 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié.